Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

32e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 12 octobre 1978, à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Débat général *(suite)*
Discours de M. Mroudjae (Comores) 653
Discours de Mme Amorim (Sao Tomé-et-Principe) 657
Discours de M. Gauci (Malte) 661

Allocution de sir Eric M. Gairy, premier ministre et ministre des affaires extérieures de la Grenade 665

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

1. M. MROUDJAE (Comores) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant toute chose, de vous adresser les félicitations les plus sincères de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nul doute que cette haute et très importante responsabilité qui vous a été confiée est, à la fois, un hommage mérité à vos éminentes qualités d'homme d'Etat et à votre pays, dont les efforts en faveur de la paix sont connus de tous.

2. J'adresse aussi mes félicitations aux Vice-Présidents et au Rapporteur de l'Assemblée.

3. Permettez-moi également d'exprimer à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, tous nos remerciements pour la compétence et le dévouement remarquables dont il a fait preuve lors de la trente-deuxième session.

4. Il m'est particulièrement agréable, enfin, de dire au Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim, toute notre gratitude pour l'effort inestimable qu'il déploie en faveur de la paix, de la sécurité et du progrès dans le monde.

5. Je saisis également cette occasion pour saluer avec chaleur l'admission des Iles Salomon au sein de l'Organisation des Nations Unies. Que ce nouveau Membre dont notre assemblée s'est enrichie soit assuré de notre sympathie et de notre soutien.

6. La présente session se tient à un moment difficile de notre histoire : passions, convoitises, haines, égoïsmes exacerbés; partout sur la planète, les foyers de guerre se multiplient, et tout particulièrement, hélas, sur le continent africain. Malgré la multiplication tout aussi grande des déclarations vibrantes de générosité et de bonnes intentions, l'avenir de l'humanité tout entière semble sérieusement compromis. Il est temps que la sagesse reprenne le dessus et que, par-delà les doctrines, les particularismes et les intérêts de tous genres, nous n'ayons d'autre souci majeur que l'épanouissement de l'homme dans la paix retrouvée.

7. Qu'il me soit permis, avant d'exposer la position de ma délégation quant aux grands problèmes qui nous préoccupent, d'ouvrir une parenthèse; celle-ci, en effet, est rendue nécessaire par le manque d'informations qui a suivi les événements survenus chez nous, à une date toute récente, et par l'exploitation qui en a été faite. Il s'agit, pour moi, moins que de justifier, d'essayer d'offrir à l'appréciation de l'Assemblée une relation objective des faits.

8. Les Comores ont vécu, durant ces trois dernières années, une expérience que je ne souhaiterai à aucun autre pays de connaître. Par-delà l'échec qu'elle a engendré aux plans politique, économique et social, cette expérience a provoqué un traumatisme certain dans l'ensemble de la population.

9. Au plan politique, ce fut le règne de la violence et de l'excès. Le pays devint l'empire d'un seul homme, sous le diktat duquel le citoyen muselé, terrorisé, devait plier ou être massacré, vaste laboratoire pour une doctrine des plus contestables qui, à ses dires, devait servir d'exemple au monde. Les archives, l'état civil et des documents d'une valeur inestimable furent détruits dans un immense auto-dafé qui devait consacrer l'avènement d'une vie nouvelle. La fonction publique fut dissoute et le pouvoir remis aux mains de jeunes collégiens.

10. Nourrissant on ne sait quels desseins, toutes les ressources comoriennes furent mobilisées à l'achat d'armes et à l'entretien d'une armée plus que pléthorique. Faute de moyens pour payer les milliers d'ouvriers qui travaillaient sur les chantiers de prestige ouverts çà et là, la plupart des salaires furent suspendus, le travail forcé institué. L'arbitraire devint la règle, la religion fut tournée en dérision et le culte persécuté. Cette dynamique aux fondements des plus incompréhensibles entraîna un marasme économique mémorable. Le pays était au bord de la faillite, et la personnalité comorienne à l'agonie.

11. Devant une telle désolation opérée de sang-froid, face à la répression féroce, à la délation, à la corruption érigées en système, le Comorien vivait dans la terreur et dans l'angoisse du lendemain. Nombreux sont ceux qui, au péril de leur vie, sur de fragiles pirogues, essayèrent de fuir cet enfer. La plupart d'entre eux ne reviendront jamais. Ils sont morts en mer, mitraillés. D'autres aussi sont morts dans leurs villages, assis au soleil, sur la place publique, mitraillés. Mitraillés pour l'exemple à Anjouan, en Grande Comore, à Mohéli. Ces massacres déments furent chose courante, et les

diplomates en poste aux Comores ou de passage ont pu en prendre connaissance et en mesurer le froid cynisme.

12. Au cours de ces années de souffrance et d'humiliation, chacun de nous s'est efforcé tout de même de garder l'espoir. Et patiemment, Comoriens de l'intérieur comme ceux résidant à l'extérieur, nous avons uni nos efforts pour mettre un terme à ce carcan d'oppression. Il faut avoir vécu les moments pénibles que nous avons connus pour comprendre le soulagement de l'ensemble du peuple comorien, son explosion de joie à la liberté retrouvée et son adhésion spontanée aux changements intervenus le 13 mai 1978.

13. Nous avons, au lendemain, de cette date historique, décidé de tourner une page nouvelle, de nous consacrer au rétablissement des institutions démocratiques et au renforcement de la paix dans la zone de l'océan Indien. Ainsi, sur le plan intérieur, une constitution de type fédéral a été élaborée, soumise au suffrage universel et approuvée par la quasi-unanimité du peuple comorien. Cette constitution garantit à tous ceux qui sont établis sur notre territoire les droits fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation de l'unité africaine *[OUA]*, de même qu'elle fonde une société libérale, dont l'un des piliers est l'Islam, l'Islam générateur de progrès et source de fraternité entre les hommes.

14. L'approbation de cette constitution par le peuple est le premier pas, souhaité de tous, qui va nous amener très rapidement à la mise en place de toutes les institutions normales à tout Etat dont les principes reposent sur la liberté, la justice et la démocratie, c'est-à-dire : le choix d'un président, puis d'une assemblée fédérale au suffrage universel et, par voie de conséquence, l'établissement de toutes les structures de l'Etat. Cette dynamique résolument démocratique, soucieuse des droits et des libertés de chaque citoyen, contribue, si besoin était, à lever toute équivoque sur les intentions de l'équipe en place après les événements du 13 mai dernier.

15. Nous saisissons cette occasion pour déclarer solennellement, une fois encore, que la République fédérale et islamique des Comores entend respecter et honorer l'ensemble des conventions et des engagements internationaux respectivement signés ou contractés par l'ancien régime.

16. Au plan extérieur, sur la base du respect réciproque de la souveraineté nationale et des choix politiques librement consentis par leurs peuples, nous tendons la main à tous les Etats épris de justice et de paix.

17. Je soulignais, au début de mon intervention, l'inquiétude de ma délégation au sujet des relations entre Etats. Celles-ci sont, en effet, de plus en plus marquées par des rapports de force sous-tendus par des antagonismes idéologiques. La violence partout se déchaîne et, avec elle, son cortège de désespoir, d'horreur et de désolation. Il nous faut convenir que, en dépit de quelques progrès, appréciables certes, réalisés dans certains domaines, un long chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés.

18. Nous ne pouvons pas cependant céder au pessimisme ou au découragement, car la cause est magnifique. Elle est à l'échelle de la création. Elle puise ses sources au plus profond de nous-mêmes, dans les abîmes insondables de notre conscience collective. Il ne faut pas qu'un geste dicté par la peur, la haine ou le désespoir, déchaîne l'apocalypse et réduise à néant la grande aventure humaine. C'est pourquoi la paix demeure notre objectif premier. Mais la paix, dans son sens le plus noble, le plus conforme à nos aspirations profondes, reste encore une abstraction incompatible avec le degré d'abnégation et d'humilité de l'humanité d'aujourd'hui dans son ensemble.

19. Parlons alors plus simplement de mettre un terme à la violence, à cette violence aveugle qui a éclaté en de nombreux points de notre planète, et plus particulièrement en Afrique. Aucun effort permettant d'aboutir à un résultat concret, aussi infime soit-il, ne doit être négligé.

20. A commencer par la Namibie, où l'évolution de la situation suscite les plus vives inquiétudes. En effet, le Gouvernement sud-africain, se basant sur une argumentation tout à fait fallacieuse, n'hésite pas à braver l'opinion de la communauté internationale et à rejeter, comme non conforme au plan initial, le rapport du Secrétaire général[1]. Ce rapport, pourtant, n'est que la traduction pratique du plan élaboré par les cinq puissances occidentales membres du Conseil de sécurité[2]. Une telle attitude de la part du Gouvernement sud-africain risque d'ouvrir la porte à toutes les aventures. Nous tenons, pour notre part, à renouveler notre ferme appui aux militants de la South West Africa People's Organization *[SWAPO]*, seuls représentants authentiques du peuple namibien, et à souhaiter que la communauté internationale prenne ses responsabilités pour rétablir les conditions de sécurité favorables à une accession à l'indépendance de la Namibie dans son intégrité territoriale.

21. En ce qui concerne le Zimbabwe, nous condamnons énergiquement les manoeuvres dilatoires et perfides du rebelle Ian Smith, chef du Gouvernement illégal de Salisbury. En effet, ce dernier tente, par tous les moyens, de semer la confusion et de jeter la discorde dans les rangs des combattants de la liberté, afin de retarder l'avènement du gouvernement par la majorité. Il est clair que toute solution n'incluant pas les forces nationalistes extérieures, et notamment le Front patriotique, est vouée irrémédiablement à l'échec. Ces forces mènent, en effet, un combat héroïque et légitime qui force notre admiration, parce qu'il va dans le sens de l'histoire et de la dignité de l'homme.

22. Il est urgent que la communauté internationale prenne les mesures pratiques et efficaces susceptibles de mettre fin aux activités criminelles du régime raciste de Salisbury, et de créer les conditions propices à l'autodétermination, dans la dignité et la liberté.

23. S'agissant de l'Afrique du Sud, nous sommes consternés de constater qu'à notre époque il puisse encore exister un régime dont les fondements mêmes, par ce qu'ils ont d'inqualifiable, de grossier et de barbare constituent une insulte jetée à la face de l'humanité tout entière.

24. Le Gouvernement et le peuple comoriens condamnent énergiquement la politique humiliante de discrimination, de

---

1 Voir *Documents Officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

2 *Ibid., Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

frustration permanente, de ségrégation raciale des autorités sud-africaines qui s'obstinent à tourner le dos à la marche de l'histoire. Elles continuent en toute impunité à défier la communauté internationale, fortes de l'appui politique, économique et financier que leur apportent certains Etats en dépit des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA.

25. Nous estimons que l'application stricte d'un embargo général sur les produits à destination de l'Afrique du Sud ainsi que le renforcement de l'aide aux mouvements de libération peuvent constituer, pour le peuple opprimé, un pas important vers la conquête de la liberté.

26. Ma délégation réaffirme ici sa ferme opposition à la politique des bantoustans poursuivie par Pretoria. Cette politique n'est, en effet, qu'un moyen détourné de perpétuer la domination de la minorité raciste. Nous considérons comme nulle toute parodie d'indépendance octroyée dans ce cadre.

27. S'agissant du Sahara occidental, le Gouvernement des Comores approuve la décision prise à la dernière session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de confier le règlement de cette question à un "comité des sages", dans le cadre des principes énoncés par sa Charte et des résolutions adoptées à ce sujet lors de ses différentes sessions *[voir A/33/235 et Corr.1, annexe II, résolution AHG/Res. 92 (XV)]*. Ma délégation souhaite ivement que ce comité se réunisse dans les délais les plus brefs et espère que la sagesse des parties concernées, sous-tendues par le droit et l'équité, l'emportera sur toutes les autres considérations.

28. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous estimons que l'examen de ce point mérite une attention particulière lors de nos présents travaux, en raison de la menace que font peser sur la paix et la sécurité internationales les risques d'un affrontement généralisé.

29. Nous ne pouvons demeurer plus longtemps insensibles aux souffrances qu'endurent depuis 30 ans Arabes et Palestiniens pour la libération de leurs territoires. Nous ne pouvons demeurer indifférents au drame du peuple libanais offert en holocauste pour l'assouvissement de vils intérêts.

30. Notre organisation condamne l'annexion de territoires par la force, comme elle reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination. Israël ignore délibérément ces principes et bloque, par son attitude belliqueuse, toutes les tentatives de paix. Il s'agit là d'un défi lancé à toute la communauté internationale et qui entame sérieusement la crédibilité de notre organisation. C'est un devoir pour nous tous d'y mettre un terme.

31. Nous saluons cependant les efforts consentis par toutes les bonnes volontés, en vue d'instaurer la paix dans la région, de même que nous réaffirmons notre soutien au peuple et à l'Organisation de libération de la Palestine dans le combat légitime qu'ils mènent pour la récupération de leurs droits.

32. Nous estimons que toute solution juste et durable au Moyen-Orient implique nécessairement, entre autres : premièrement, la reconnaissance des droits inaliénables et imprescriptibles du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance; deuxièmement, l'évacuation des territoires arabes occupés depuis 1967.

33. Nous avons bon espoir que notre organisation ne ménagera pas ses efforts pour la réalisation de ces objectifs.

34. Mon gouvernement s'inquiète de l'évolution de la situation à Chypre. La prolongation de la crise due aux ingérences étrangères nécessite des mesures urgentes de la part de la communauté internationale. Ces mesures devraient mettre l'accent sur le retrait des forces étrangères et sur la reprise du dialogue entre les deux communautés, pour aboutir, dans le cadre de l'intégrité territoriale et du non-alignement, à leur coexistence pacifique et harmonieuse.

35. De la même manière, ma délégation souhaite vivement que nos travaux contribuent à l'instauration et au renforcement de la paix dans la zone de l'océan Indien, conformément à la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale.

36. Dans cette perspective, nous soutenons la tenue d'une conférence régionale sur la démilitarisation de cette zone, afin que soient rapidement dégagés les voies et les moyens permettant d'y parvenir. En ce qui les concerne, le Gouvernement et le peuple comoriens sont disposés à contribuer à la réalisation de cet objectif et déclarent leur ferme volonté de pratiquer une politique d'amitié et de franche coopération sur la base d'un respect réciproque.

37. Cette question de la paix dans l'océan Indien m'amène à évoquer, ne serait-ce que brièvement, quelques aspects du problème grave qu'est celui du désarmement. En effet, à l'heure actuelle, la course aux armements a pris des proportions inquiétantes. La capacité de destruction des stocks qui existent déjà donne le vertige car, à ce qu'on dit, il y a mille fois de quoi détruire la planète tout entière. Quand on pense à la disproportion scandaleuse qu'il y a entre les budgets d'armements et les sommes consacrées au développement et à la survie des peuples en détresse, on est amené à se poser bien des questions sur la nature du genre humain et à douter du bien-fondé des valeurs culturelles et morales régissant l'humanité d'aujourd'hui. C'est pourquoi ma délégation se prononce : premièrement, pour la dénucléarisation de certains zones, et plus particulièrement en Afrique; deuxièmement, pour un contrôle plus strict des stocks et de la fabrication des armements, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit, en fait, d'aboutir à un désarmement général, progressif et contrôlé, qui garantisse la paix et la sécurité internationales.

38. Permettez-moi d'évoquer maintenant la question de l'île comorienne de Mayotte. A cet égard, je tiens à rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies et à l'OUA pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer depuis 1975, dans le but de préserver l'unité et l'intégrité territoriale des Comores. Je ne reviendrai pas sur les circonstances qui ont donné naissance à la question de Mayotte. Vous les connaissez pour avoir soutenu le peuple et le Gouvernement comoriens dans leur légitime revendication. Nous l'avons déjà affirmé : nous entendons tourner une page et dissiper tous les malentendus qui auraient pu exister dans nos relations avec certains Etats.

39. C'est pourquoi, au lendemain du 13 mai, nous avons manifesté notre volonté de renouer avec la France le dialogue interrompu ces dernières années, nous conformant ainsi à la résolution 32/7 de l'Assemblée générale. A cet effet, une délégation comorienne s'est rendue à Paris pour exposer aux autorités françaises notre point de vue en ce qui concerne cette question, à savoir : la réaffirmation du caractère comorien de l'île de Mayotte et le retour de l'île comorienne de Mayotte au sein de l'archipel.

40. Il s'agit là de conditions qui ne sauraient faire l'objet d'aucune concession. De tout temps, les Comores ont toujours formé une seule entité, et la période coloniale a entériné ce fait en les constituant en un seul ensemble comprenant les îles de la Grande Comore, d'Anjouan, de Mohéli et de Mayotte. Leur décolonisation ne saurait donc se faire dans le morcellement.

41. Cependant, pour tenir compte des spécificités de chacune des îles, nous avons décidé, comme je l'ai dit plus haut, d'instituer une fédération qui engloberait les quatre îles, en accordant à chacune d'elles une autonomie certaine, conforme aux aspirations de ses habitants. La Constitution fondant cette fédération a été approuvée au suffrage universel le 1er octobre dernier.

42. Nous estimons que cette attitude, qui témoigne de notre volonté d'ouverture, contribuera à créer les conditions propices à un règlement juste et équitable. Nous attendons la réponse du Gouvernement français et nous comptons sur la compréhension et l'appui de tous les pays amis pour qu'ensemble nous puissions mettre un terme à ce différend qui n'a que trop duré.

43. La paix que nous voulons établir, la paix dans son sens le plus noble, comme je le disais tout à l'heure, reste une entreprise difficile. Mais il nous faut, malgré tout, déployer tous nos efforts pour y parvenir car elle est tout simplement la condition primordiale et nécessaire de la vie. Si nous voulons être sincères avec nous-mêmes, il nous faut reconnaître que nous en sommes loin. Rien de tangible, à mon sens, ne pourra être obtenu sans une révision radicale des rapports, notamment économiques, qui régissent nos sociétés à l'heure actuelle.

44. D'un côté, pour un petit nombre, la richesse, l'exploitation en tous genres et le gaspillage des produits de la planète; de l'autre, les foules innombrables du tiers monde sur lesquelles sévissent la misère, la maladie et l'ignorance. Du fait de l'injustice scandaleuse à la base même de la définition des termes de l'échange, du fait de l'inflation qui, chaque jour s'accentue et s'étend au détriment des pays pauvres, le fossé s'agrandit et la menace d'un déséquilibre irréversible aux conséquences incalculables se précise de plus en plus.

45. C'est pourquoi mon pays a accueilli avec intérêt et espoir les propositions de notre organisation visant à promouvoir un nouvel ordre économique plus juste et plus humain. Nous avons applaudi à cette occasion qui aurait dû se révéler comme l'une des plus importantes pour la normalisation des relations entre pays industrialisés et pays en développement. Nous ne déchantons pas encore malgré les résultats mitigés qui ont couronné les démarches préliminaires. Nous tenons cependant à saluer ici les regroupements opérés par les pays producteurs de matières premières. Leur prise de conscience de leur rôle essentiel et de leur contribution à l'expansion de l'économie planétaire devrait, sans nul doute, permettre de résorber le déséquilibre entre la production et la commercialisation des produits finis.

46. La création par les pays en développement de vastes ensembles économiquement viables doit être, à cet égard, une priorité dans notre stratégie de développement. A cet effet, outre le fait qu'elle permet la formation d'entités capables de se poser en partenaires valables, elle contribue également au renforcement de la coopération entre les Etats en développement. Cette attitude serait d'ailleurs conforme aux résolutions adoptées le mois de septembre dernier à Buenos Aires, à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement[3].

47. La deuxième constatation, qui découle d'ailleurs de la précédente, concerne les produits de base en raison du rôle essentiel qu'ils jouent dans nos économies, et la menace de paralysie ou de régression que constituent dès lors pour celles-ci toute fluctuation des cours mondiaux ou toute calamité naturelle.

48. L'institution d'un fonds, recommandée par la Conférence de Paris[4], qui permettrait de financer les stocks de ces produits de base et de garantir les recettes relatives à leur exportation suivant des modalités à la fois souples et efficaces, nous paraît être l'une des solutions les plus adéquates pour éviter la répétition des crises dont les conséquences seraient néfastes pour l'ensemble de la communauté.

49. Il en est de même en ce qui concerne le transfert des technologies dans lequel les actions menées ne peuvent acquérir l'efficacité voulue. Il ne s'agit certes pas pour nous de revendiquer cette technologie de pointe que le manque de cadres compétents et l'absence de structures appropriées ne nous prédisposent pas encore à accueillir. Nous demandons tout simplement à accéder à ce savoir-faire qui signifie l'amorce ou la consolidation du décollage. Ce point est d'autant plus important qu'il permettrait aux pays en développement de mieux tirer profit de leurs ressources.

50. Une autre question – et ce sera la dernière – retiendra l'attention de ma délégation, à savoir celle relative au nouveau régime qu'il convient d'appliquer à la mer.

51. Nous avons convenu, lors des sessions tenues à Caracas, New York et dans d'autres capitales, de la création d'une zone économique exclusive située à 200 milles, sans préjudice des intérêts des autres Etats en ce qui concerne les communications internationales.

52. Nous avons également convenu de considérer les richesses de l'océan comme étant en dehors des juridictions nationales, parce qu'elles constituent le patrimoine commun de l'humanité.

---

3 Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. II.

4 Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

53. Dans cette recherche d'un nouveau régime plus conforme aux aspirations de la communauté mondiale parce que fondé sur des bases plus équitables et plus morales, nous devons accorder une priorité à la création d'une institution supranationale, chargée d'exploiter les richesses de l'océan. La différence de développement entre les Etats empêche encore certes la conclusion d'un accord. Mais l'épuisement à plus ou moins court terme de la plupart des ressources nous condamne à parvenir le plus rapidement possible à l'élaboration d'une plate-forme qui tienne compte des intérêts des uns et des autres.

54. Nous avons défini cette décennie comme étant celle du développement. L'instauration d'un ordre économique plus juste en constitue la clef de voûte, parce qu'elle contient la dynamique de toutes les actions à mener dans le sens d'une croissance à la fois rapide, continue et harmonieuse de nos Etats.

55. L'oeuvre est immense, ardue certes, mais exaltante. Elle constitue la question de fond. Et de la réponse que nous lui apporterons dépendront nos relations à venir.

56. Ma délégation espère fermement que, aux affrontements préjudiciables aux uns et aux autres, nous préférerons promouvoir une coopération franche, équitable, basée sur un sens élevé du devenir de l'homme.

57. Mme AMORIM (Sao Tomé-et-Principe) : Monsieur le Président, la délégation de Sao Tomé-et-Principe, que j'ai l'insigne honneur de conduire, cette année, à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'empresse de vous présenter ses vives félicitations pour votre élection unanime à la haute présidence de cette session.

58. Les voeux qui commandent notre participation tendent à ce que les résultats auxquels nous aboutiront soient des résultats qui nous rapprochent un peu plus de cette grande attente des peuples de notre planète : l'attente de la dignité pour toutes les nations, l'attente de la paix et du progrès pour tous les pays du monde.

59. Ma délégation n'oublie pas le Président de la trente-deuxième session, M. Lazar Mojsov, qui a dirigé avec rigueur et compétence les travaux, combien importants, des huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

60. Par-delà les procédures, parfois nécessaires, qui caractérisent nos débats, par-delà les routines, l'Organisation des Nations Unies reste et demeure le lieu vers lequel convergent toutes les espérances, tous les efforts des peuples du monde épris de justice, de paix et de liberté. L'Organisation des Nations Unies et tous ses organismes spécialisés sont peut-être aujourd'hui l'expression la plus vigoureuse de la solidarité internationale. Les bilans que nous pouvons dresser à partir de l'analyse objective de l'action mondiale des Nations Unies ne doivent que renforcer notre optimisme qui est l'optimisme des peuples du monde envers notre organisation. Que les échecs éventuels et les manquements constatés n'entament en rien l'essentiel, c'est-à-dire la foi qui est la nôtre en l'Organisation des Nations Unies.

61. Mais avant d'aller plus loin, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Iles Salomon et leur dire notre entière satisfaction de les accueillir ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûre que le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon remporteront de grands succès dans la tâche difficile mais exaltante de reconstruction nationale.

M. Abdulah (Trinité-et-Tobago), vice-président, prend la présidence.

62. La lecture, tant soit peu attentive, de l'ordre du jour de cette trente-troisième session suscite plusieurs constatations immédiates de la part de notre délégation.

63. Il y a d'abord le fait que certaines questions sont devenues presque des affaires classiques dont est saisie constamment notre organisation, de session en session, de réunion en réunion. Combien de résolutions pertinentes n'avons-nous pas déjà adoptées pour réaffirmer le droit des peuples à l'autodétermination ? Combien de fois n'avons-nous pas dénoncé et condamné le déséquilibre criant qui existe entre les pays industrialisés de l'hémisphère nord et les pays en développement de l'hémisphère sud ? Combien de fois n'avons-nous pas reconnu le caractère illusoire du prétendu dialogue Nord-Sud ?

64. Du haut de cette tribune internationale de l'Organisation des Nations Unies, nos déclarations qui sont fortes et énergiques ne semblent pas avoir de prise sur la réalité qui est rebelle. Tout se passe comme si la magie du verbe ne pouvait que dire, en signe d'aveu, son impuissance dans le monde d'aujourd'hui.

65. Nous ressentons profondément cet inconfort suscité par la distance qui existe entre le dire et le faire, entre nos déclarations et les actes que devraient produire ces mêmes déclarations.

66. Je me dois de préciser ce point, car les questions graves des inégalités contemporaines concernent surtout les peuples déshérités du monde.

67. Les peuples démunis sont écrasés par la misère. Chaque jour pour eux est fait de privations, d'humiliations, d'agressions politiques, économiques, culturelles, sinon d'agressions militaires. Leurs efforts sont accomplis dans l'attente et l'espoir.

68. C'est là que subsiste la plus grosse injustice du monde. La paix et le progrès pour l'humanité entière impliquent au préalable la liquidation de cette énorme injustice internationale.

69. Il convient de souligner que les peuples démunis ne forment pas un cortège d'envieux qui frapperaient à la porte de l'opulence outrancière. Les peuples déshérités ne jalousent nullement le confort des nations nanties. Il ne s'agit ni d'aumône pour eux, ni de pitié à avoir pour eux. Il s'agit d'une question beaucoup plus importante, politique de ce fait, qui concerne la structure même de la société contemporaine. Il s'agit de justice humaine dans le monde actuel.

70. On donne souvent une explication mi-historique mi-politique au grand problème que nous venons de mettre en

relief, celui de la grande injustice internationale qui apparaît au niveau de la structure sociale et économique du monde contemporain.

71. L'explication historique est qu'il faut savoir compter avec le temps, car la richesse accumulée aujourd'hui dans les pays nantis provient de plusieurs siècles de labeur acharné. Les peuples déshérités n'ont qu'à attendre. On ne comprend pas leurs exigences, leur impatience à vouloir brûler les étapes.

72. Ce qu'on passe volontiers sous silence dans une telle explication qui se veut historique, c'est que le développement même des pays nantis de l'Europe occidentale, par exemple, n'est pas séparable, à ses débuts, de l'exploitation des empires coloniaux. La division du travail au plan international se ressent aujourd'hui encore de l'exploitation coloniale.

73. L'explication politique voudrait présenter le modèle de la société de consommation occidentale comme le modèle type. Le fait que les produits matériels et intellectuels de l'Europe sont répandus dans le monde entier est volontairement confondu avec le modèle de l'organisation sociale de l'Europe occidentale.

74. Il suffit de dire, contre un tel argument, que la société occidentale elle-même n'est pas un paradis, puisqu'une crise généralisée gagne aujourd'hui l'Occident, crise qui se traduit par l'inflation, par le chômage, par une certaine marginalisation des jeunes, des femmes et des vieillards, par la violence, le terrorisme, le gaspillage.

75. Le problème que nous soulevons n'exige pas une approche égoïste pour sa résolution. Il suppose un dialogue. Mais celui-ci doit être franc, sans introduire aucune distorsion dans l'analyse, sans bloquer les mentalités, sans inhiber les capacités intellectuelles des uns et des autres.

76. Tout est finalement question de vision globale des choses, et les expériences historiques ne sont vraiment pas transposables d'un pays à l'autre, sans subir les adaptations et les modifications nécessaires. Le développement des pays défavorisés ne peut que suivre le rythme le plus convenable à ces pays, un rythme qui garantisse l'harmonie, la sécurité et le progrès dans la dignité.

77. Ce qui signifie, fondamentalement, que les peuples aujourd'hui déshérités doivent devenir les vrais maîtres de leurs ressources naturelles, conquérir leur indépendance économique, base de la justice sociale et de l'indépendance politique.

78. On aperçoit ainsi dans quel sens et au nom de quelles prémisses devrait se faire la coopération internationale, de façon mutuellement avantageuse, entre les Etats et les peuples de notre planète. Il s'agit moins de mentionner des statistiques que de respecter les options politiques des peuples démunis dont le développement, dans le monde moderne, ne tient pas seulement à l'aide reçue mais, en dernier ressort, à leur propre mobilisation pour bâtir un meilleur avenir.

79. D'ailleurs, dans l'état actuel des choses, nous savons pertinemment à qui profite la coopération entre pays développés de l'Occident et pays pauvres du monde. Une analyse comparative des données est édifiante à ce point de vue.

80. Un nouvel esprit dans le cadre général du nouvel ordre international devrait apparaître pour régir la coopération entre les peuples du monde. Tant que cet esprit de justice internationale fera défaut, il n'y aura que déboires du côté de la solidarité de l'humanité.

81. Le problème de justice internationale que je viens d'évoquer est urgent. L'Afrique subit de façon généralisée les immenses contradictions de la division actuelle du travail au niveau international. Ce continent est en outre l'objet de maintes convoitises et le théâtre choisi par les forces du mal pour mener et attiser des confrontations sanglantes et déchirantes. Les agressions des mercenaires visent la déstabilisation du continent, la division des Etats africains membres de l'OUA, pour les détourner ainsi de l'immense tâche commune de reconstruction nationale et continentale.

82. Au mois de février 1978, le président Pinto da Costa avait alerté le Conseil de sécurité[5] et l'OUA à propos des faits très troublants et inquiétants qui se déroulaient alors dans notre pays, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. En effet, notre pays a vécu, de juin 1977 à juillet 1978, pendant un an, des événements d'une extrême gravité qu'il faut que j'expose avec minutie devant la conscience internationale, du haut de cette tribune de l'Organisation des Nations Unies.

83. De juin 1977, à octobre de la même année, plusieurs tentatives de coups d'Etat ont pu être déjouées. On visait surtout l'assassinat du Président de la République.

84. De décembre 1977 au mois de juillet 1978, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a vu sa souveraineté constamment menacée par la violation de son espace aérien par des avions non identifiés survolant à basse altitude des endroits stratégiques. Il y a eu, au cours de cette même période, violation des eaux territoriales par des bateaux qui espionnaient visiblement nos côtes.

85. Le 10 février 1978, un navire étranger faisait escale dans notre port et le commandant de demander hébergement et assistance pour un prétendu groupe de 34 naufragés.

86. Le 11 février, le lendemain donc, cinq personnes en tenue militaire et portant des armes débarquaient dans une région isolée de l'île.

87. Ces manoeuvres d'intimidation avaient pour but de créer une atmosphère propice à une éventuelle intervention des mercenaires. Cela ne fait l'objet d'aucun doute. Le mercenariat a partout la même logique : créer d'abord une situation confuse, ensuite provoquer, agresser, attaquer, déstabiliser enfin.

88. Mais ce que le mercenariat oublie le plus est la mobilisation d'un peuple éveillé. Voilà pourquoi notre

5 Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1978, document S/12559.*

peuple a réagi avec indignation devant les provocations des forces du mal et a redoublé de vigilance autour de la haute direction politique de notre pays.

89. Il existe un contexte général qui donne une dimension plus grande et plus tragique aux manoeuvres de déstabilisation que je viens de rappeler en ce qui concerne mon pays. Il faut savoir que ces manoeuvres d'intimidation, de provocation et d'agression sont des actes criminels qui s'inscrivent dans le cadre d'une vaste stratégie néo-coloniale qui vise manifestement la récupération du continent africain.

90. Concrètement, cette polique antiafricaine se traduit par le renforcement des positions rétrogrades, par la multiplication des tentatives de coups d'Etat, par l'assassinat de chefs d'Etat, par la création artificielle de conflits frontaliers, par l'installation de bases militaires dans nombre de pays d'Afrique, y compris les îles du continent. L'assassinat du président Marien Ngouabi, au Congo, l'agression mercenaire au Bénin et les derniers événements survenus dans l'Etat indépendant et souverain des Comores, sont une illustration dramatique de cette stratégie qui révèle ainsi un complot permanent contre les peuples d'Afrique.

91. Nous savons tous l'importance stratégique des îles africaines. Elles sont de ce fait particulièrement visées par les forces de domination. La situation qui prévaut en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe doit par conséquent retenir l'attention de notre organisation. Le devoir m'oblige à sensibiliser notre organisation, car la situation est vraiment préoccupante autant qu'urgente. Notre organisation a la mission de rechercher les voies et moyens susceptibles d'aider la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à sauvegarder les acquis de sa révolution.

92. L'assistance de l'Organisation des Nations Unies à la République démocratique de Sao-Tomé-et-Principe aux termes des résolutions 31/187 et 32/96 de l'Assemblée générale devrait se concrétiser dans des délais raisonnables.

93. Les besoins à court et à long terme de notre pays ne nécessitent pas la mise en oeuvre de moyens colossaux. Nous estimons que la communauté internationale est en mesure d'apporter une réponse rapide, efficace et adéquate à la demande d'un pays menacé d'agression.

94. Nous partageons l'espoir de ceux qui croient à la solidarité humaine. Le Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim, mérite bien l'hommage que nous lui rendons, et nous sommes sûrs que les efforts qu'il déploie inlassablement pour une concrétisation de la solidarité humaine dans les faits seront des efforts fructueux, des efforts salutaires, des efforts qui préparent à l'humanité une nouvelle phase de son développement.

95. Dans les pays indépendants de l'Afrique qui ont choisi un certain système de développement, les agressions, les provocations, les intimidations sont devenues pratiquement le lot quotidien, tandis qu'une autre partie de cette même Afrique se bat pour sa liberté, son indépendance politique, sa souveraineté nationale. Il s'agit en fait d'une même lutte, la lutte anticolonialiste, anti-impérialiste et antinéo-colonialiste. Voilà pourquoi la situation qui prévaut actuellement en Afrique australe intéresse au plus haut point le gouvernement de mon pays.

96. La situation en Namibie évolue lentement, mais elle évolue tout de même. C'est là un fait positif. Il est heureux que les alliés de l'Afrique du Sud aient enfin compris que l'histoire marche en faveur du peuple namibien qui a droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et que ce droit est précisément inaliénable. Le gouvernement de mon pays soutient fermement tout ce que notre organisation pourra faire pour concrétiser dans des délais raisonnables la Déclaration sur la Namibie et le Programme d'action pour l'autodétermination et l'indépendance de la Namibie, adoptés par la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale *[résolution S-9/2]*.

97. Devant l'imminence de la solution du problème namibien, c'est-à-dire devant l'inéluctabilité de l'accession à l'indépendance du peuple namibien sous la direction de son représentant, la SWAPO, il est absolument nécessaire que notre organisation tienne un seul et même langage face aux manoeuvres dilatoires de l'Afrique du Sud, face à son constant mépris des décisions que nous prenons tous ensemble, au sein de notre organisation.

98. Une fois de plus, notre délégation réaffirme sa solidarité indéfectible au peuple frère de Namibie et à sa force dirigeante, la SWAPO, et espère vivement partager la joie de ce peuple lors de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui accueillera la Namibie comme membre à part entière de la grande communauté mondiale.

99. Pour ce qui est de la situation au Zimbabwe, il est évident que la lutte armée menée par le Front patriotique a considérablement modifié les rapports de force dans cette région.

100. Lorsque Ian Smith refuse d'entendre raison, lorsque Ian Smith et ses troupes attaquent et massacrent les populations civiles et sans défense du Botswana, du Mozambique et de la Zambie, lorsque Ian Smith tente de diviser la majorité noire au Zimbabwe, il ne fait que montrer aux yeux du monde l'illégalité de son régime.

101. Dès lors, tout dialogue avec la Rhodésie d'Ian Smith comme avec l'Afrique du Sud de Vorster se révèle nécessairement impossible, car Ian Smith et Vorster ne sont ni des hommes de dialogue ni des hommes de justice : ce sont des hommes de malheur.

102. Les pays qui coopèrent avec l'Afrique du Sud assument par conséquent une lourde responsabilité devant l'humanité entière, car ils permettent à un régime le plus abhorré de notre temps de survivre. Il n'y a pas meilleure façon pour atteindre directement la paix et la sécurité en Afrique et aussi dans le reste du monde.

103. Le problème du Sahara occidental ne préoccupe pas moins mon gouvernement.

104. Depuis de nombreuses années, le peuple sahraoui se voit empêché d'exercer librement son droit à l'autodétermination. La décolonisation inachevée de ce pays a facilité toutes les ambitions que nous connaissons. Il s'en est suivi

la guerre actuelle qui permet au peuple sahraoui de survivre, car ce vaillant peuple frère, sous la direction du Front POLISARIO[6], mène cette guerre pour dire son droit élémentaire à l'existence. Il s'agit fondamentalement de cela. Dès lors, la communauté internationale doit faire absolument sien ce problème et tout mettre en oeuvre pour que cesse le martyre du peuple sahraoui.

105. Les peuples colonisés d'hier et ceux qui le sont encore de nos jours ont en commun un passé immense fait de siècles de domination étrangère, de souffrances profondes, de révoltes qui traduisent leur résistance à l'anéantissement, c'est-à-dire leur espoir du progrès de l'humanité.

106. De ce vécu collectif est né le sentiment d'identification réelle de tous les peuples opprimés qui revendiquent leur droit à la vie, à la dignité, au bien-être, à la coopération internationale. Ils revendiquent en fait leur statut d'homme au sein de la communauté universelle.

107. C'est la raison pour laquelle mon pays ne cesse de manifester sa solidarité au peuple du Timor oriental, sous la direction du FRETILIN[7] dans son combat pour la liberté et l'indépendance nationale.

108. La position de mon gouvernement relative à la question palestinienne, qui dure depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, est bien connue. Il s'agit de demander à Israël d'abandonner sa politique d'agression, d'occupation et d'expansion, politique qui maintient le permanent conflit au Proche-Orient que nous déplorons tous. Il s'agit, en termes plus explicites, de demander à Israël de se retirer des territoires arabes occupés depuis 1967, de reconnaître le droit du peuple palestinien à une patrie. La paix dans cette region est étroitement liée au changement d'attitude d'Israël qui doit désormais comprendre que la guerre ne favorise nullement le développement du progrès dans le monde, l'entente entre les nations et les peuples de notre planète. La guerre ne peut que desservir la paix et la sécurité internationales. La guerre est destructrice sur tous les plans.

109. La récente agression d'Israël contre le Sud du Liban constitue une violation inacceptable de la souveraineté et de l'intégrité de ce pays. Cette agression a intensifié le mal déjà existant au Proche-Orient, c'est-à-dire ce permanent état de siège dans lequel vivent, depuis des années, des populations pacifiques et innocentes.

110. Nous voudrions réitérer notre appui total au peuple palestinien et à l'Organisation de libération de la Palestine pour le combat de la reconquête de la dignité, combat qu'ils mènent avec tant de courage et de détermination. La cause du peuple palestinien est une cause juste. Voila pourquoi nous la soutenons de façon inconditionnelle.

111. A Chypre, l'évolution de la crise vers une solution durable par la voie de la négociation pacifique paraît encore difficile.

112. Toutefois, si nous voulons juguler cette source de tension dans la Méditerranée orientale, nous devons concentrer toutes nos énergies pour permettre l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 3212 (XXIX).

113. La division arbitraire et tragique du peuple coréen préoccupe également le gouvernement de mon pays. La résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale comporte des éléments de base susceptibles de promouvoir la réunification pacifique et sans ingérence extérieure de ce pays d'Asie.

114. Le désarmement est devenu une question essentielle pour l'humanité entière. Il est proprement ahurissant et scandaleux à la fois de constater que tant d'énergies physiques et intellectuelles, tant de ressources matérielles et financières, tant de sacrifices, bref tant de travail, soient consacrés à la recherche et à la fabrication d'engins et d'armes de guerre extrêmement destructeurs, susceptibles de supprimer toute vie humaine sur notre planète, si jamais un affrontement était décidé entre les grands détenteurs de ces armes de destruction massive.

115. Les phantasmes de l'homme moderne sont-ils devenus si confus que, pour sa libération pulsionnelle, l'instinct de mort l'emporte sur l'instinct de vie ?

116. Il est nécessaire, devant l'immense frayeur que provoque l'accumulation constante mais insensée des armes destructrices de toutes sortes, que toutes les mesures soient prises pour l'application des idées essentielles retenues lors de la dixième session extraordinaire des Nations Unies, consacrée au désarmement.

117. Le gouvernement de mon pays souscrit entièrement au principe de la convocation d'une conférence mondiale sur le problème global du désarmement. Notre profonde conviction est que l'Organisation des Nations Unies demeure le cadre le mieux indiqué pour débattre des questions aussi générales et aussi immenses que la question du désarmement qui concerne tous les peuples, tous les pays de notre planète.

118. Il me reste à préciser la position de mon gouvernement sur une autre problème, non moins immense et redoutable, de la vie contemporaine.

119. Le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international *[résolution 3202 (S-VI)]* et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats *[résolution 3281 (XXIX)]* soulignent à souhait une donnée importante : c'est qu'il ne suffit pas de réaménager le cadre traditionnel de la coopération entre les pays du monde, mais qu'il faut désormais établir entre les nations du monde des relations, des rapports nouveaux, fondés sur le principe de la réciprocité, au niveau des intérêts comme au niveau du respect, de la dignité.

120. Le besoin pressant d'un équilibre entre les pays commande que les pouvoirs de décision soient partagés d'une manière plus équitable entre les uns et les autres.

121. Nous estimons qu'il devient impératif de rompre ce cercle vicieux qui lie le développement des pays du tiers monde à la croissance et à la prospérité constantes des pays riches.

6 Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

7 Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

122. Il ne nous paraît ni rationnel ni équitable qu'un milliard environ d'êtres humains – c'est-à-dire plus d'un quart de la population de notre planète – puisse se contenter d'un revenu annuel *per capita* d'un montant à peine supérieur à 100 dollars, tandis que dans le monde développé 3 000 dollars *per capita* par an sont considérés comme nettement insuffisants.

123. Il est clair que les structures sur lesquelles se répartissent les axes essentiels de la coopération internationale requièrent de grandes et complètes transformations à tous les niveaux. Sinon, beaucoup d'engagements resteront sans application concrète.

124. Dans ce contexte des questions, l'aide au développement des pays sahéliens, des pays insulaires et des pays les plus défavorisés, devrait apparaître comme un urgence pour les Nations Unies.

125. Nous attendons avec grand espoir la tenue à Manille, en mai 1979, de la cinquième session de la CNUCED. Nous restons persuadés que cette session examinera de façon détaillée les résultats obtenus par l'application des décisions de la quatrième session de la CNUCED[8], y compris les résultats éventuels des négociations actuellement en cours.

126. Mais tout cela suppose une volonté politique de la part des pays riches, fortunés.

127. La nouvelle alternative, c'est-à-dire la coopération technique entre pays en développement, est également un impératif historique. Il s'agit là d'un processus conscient, responsable et politiquement motivé dont l'objectif essentiel est de tisser les liens les plus divers entre pays en développement.

128. Nous aimerions, pour terminer, exprimer notre attachement aux principes du mouvement des pays non alignés. Nous sommes convaincus que la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui se tiendra à La Havane l'an prochain, contribuera à renforcer l'unité d'action de ce mouvement.

129. En effet, le mouvement des pays non alignés constitue une force, une dynamique dont l'apport est éminemment constructif dans le contexte des nombreuses contradictions du monde contemporain.

130. Il n'est qu'à rappeler l'assistance de ce mouvement aux luttes de libération nationale qui se mènent de par le monde, notamment sur le continent africain. Le mouvement des non-alignés lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, et cela est bon; cela est salutaire.

131. Le lien entre les luttes de libération nationale, entre la coopération économique, technique et culturelle internationale et entre le désarmement, est un lien profond qui fait que tous ces grands problèmes sont bien les problèmes de notre époque. Celle-ci doit se caractériser davantage par la solidarité et la justice, pour que la paix et le progrès appartiennent désormais à l'histoire de l'humanité.

8 Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10).

132. M. GAUCI (Malte) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je vous demanderai de bien vouloir transmettre à M. Liévano toutes nos félicitations à l'occasion de son élection, et je l'assure de la coopération de ma délégation. Nous formons les voeux les meilleurs pour son succès au moment où il assure la présidence de cette importante session.

133. Je tiens également à féliciter son prédécesseur, M. Mojsov, de la Yougoslavie, pour l'excellente manière dont il a conduit nos débats.

134. Le peuple de Malte se félicite de l'admission des Iles Salomon et nous sommes heureux d'être parmi les auteurs du projet de résolution par lequel un autre pays ami en développement – une île appartenant au Commonwealth – s'est joint à cette organisation.

135. Je voudrais rendre hommage aux nombreux chefs d'Etat, spirituels et temporels, qui nous ont quittés au cours de cette année. Des centaines de millions pleurent leur mémoire ainsi que la mémoire de ceux qui ont laissé leur vie dans des conflits ou dans des catastrophes naturelles.

136. Dans certaines des déclarations faites jusqu'à maintenant, de nouvelles propositions ont été avancées. Ma délégation réfléchira à ces propositions lorsque viendra le moment d'en discuter en Commission. En principe, nous sommes en faveur de celles qui ont quelques chances de trouver une application pratique favorable, et de celles qui visent à toucher les coeurs et les esprits des hommes dans leur recherche éternelle de la paix.

137. J'aimerais féliciter le Secrétaire général pour ses efforts inlassables et pour l'analyse contenue dans son dernier rapport annuel qui requiert un examen détaillé. Ma délégation est d'accord avec ses observations et soutient avec enthousiasme son propos, lorsqu'il dit que :

> "Nous pouvons, et devons, nous laisser guider par notre sens de la solidarité humaine, que concrétise une vigoureuse famille d'organismes internationaux, si nous voulons circonscrire et, finalement, résoudre les grands problèmes internationaux qui se posent à nous." *[Voir A/33/1, sect. I.]*

Il y a ample matière à réflexion dans cet objectif qui a résisté à l'épreuve du temps, puisque c'était là le rêve qui a inspiré les fondateurs de notre organisation lorsqu'ils ont élaboré la Charte. Mais sommes-nous plus près maintenant d'atteindre cet objectif ? Utilisons-nous les institutions dont nous disposons et nos ressources collectives au mieux, pour atteindre cet objectif ?

138. De l'avis de ma délégation, la réponse à ces deux questions, compte tenu de l'expérience acquise pendant 33 années, est négative. Si l'on tient compte de ce qui devrait être fait, je dois dire en toute franchise que les résultats obtenus par notre organisation sont faibles. Ses institutions sont mal utilisées : dans le pire des cas, elles sont paralysées par l'inaction; dans le meilleur des cas, elles ne peuvent que traiter de façon marginale les graves questions que nous devons affronter.

139. Il est vrai que cette enceinte fournit les possibilités d'un dialogue essentiel, extrêmement précieuses en elles-

mêmes. Elle donne un reflet de l'opinion actuelle internationale et permet d'augurer les événements à venir. Elle a permis de faire de nombreuses recommandations sur différents problèmes, recommandations qui ont souvent été répétées à satiété. Cependant, les efforts acharnés et les dépenses toujours accrues qui accompagnent ces recommandations ne peuvent en définitive rassasier notre faim de progrès tangibles. Les objectifs définis doivent à un certain moment trouver leur application dans la pratique au lieu de rester, comme l'expérience le montre, des théories illusoires capables seulement d'engendrer des débats sans fin; sinon, la déception et le cynisme viendront inévitablement éroder notre confiance. Chaque année qui passe voit les rumeurs de mécontentement se faire de plus en plus pressantes. Ni notre organisation ni les impératifs de la paix ne peuvent rester plus longtemps étrangers à ces messages.

140. Un certain nombre de facteurs ont contribué à cette absence de progrès évidente. Sans aucun doute, la cause première en a été l'incapacité des grandes puissances, soutenues par leurs alliés respectifs, à résoudre leurs différends, à diminuer leur suspicion mutuelle ou à renoncer à leur concurrence implacable dans la poursuite de leurs objectifs contradictoires. Ainsi, notre organisation, qui avait été créée à la fin de la seconde guerre mondiale sur la notion des intérêts mutuels des puissances victorieuses, n'a pas pu fonctionner comme prévu.

141. Cela a été le modèle évident du passé. Pourquoi notre organisation a-t-elle eu besoin d'un temps aussi long pour reconnaître que la question de Palestine était l'une des questions clefs du problème du Moyen-Orient, et pourquoi, ainsi que nous l'a rappelé si éloquemment, hier *[30e séance]*, le Premier Ministre de la Jamaïque, la question des politiques raciales honteuses de l'Afrique australe a-t-elle attiré aussi tard l'attention sur la nécessité d'une pression morale et d'une action politique concertée ? Pourquoi a-t-il fallu des années de discussions pour trouver une plate-forme suffisamment représentative pour discuter des questions de désarmement ? Et pourquoi, par le passé, a-t-on mis surtout l'accent sur la division, alors que la tendance vers l'unité n'avait jamais été aussi évidente ? Voilà quelques-unes seulement des nombreuses questions qui peuvent être posées, mais auxquelles, malheureusement, notre organisation n'a pu fournir de réponse adéquate jusqu'à maintenant. Au contraire, les nuages de la division et de la contestation continuent de peser de façon menaçante sur chaque zone de crise où les intérêts des grandes puissances sont diamétralement opposés : Chypre, le Liban, le Moyen-Orient, la Corée et l'Afrique australe en particulier.

142. Devant cette accumulation de preuves, s'attendre à un changement de la part des grandes puissances elles-mêmes n'est pas seulement irréaliste, mais tout à fait improbable. L'impulsion vers un changement a davantage de chance de survenir de l'extérieur du bloc des grandes puissances. C'est là un rôle qui convient au mouvement des pays non alignés. Les résultats pratiques demanderont beaucoup de temps et des efforts acharnés et soutenus, mais les attitudes enracinées doivent être changées et de nouvelles initiatives doivent être prises si nous voulons aller de l'avant.

143. On reconnaît maintenant que les problèmes auxquels nous avons à faire face dans le monde interdépendent d'aujourd'hui sont l'objet de la préoccupation vitale de toute la communauté internationale. Ils ne peuvent pas continuer à rester sans solution en se contentant de perpétuer les attitudes négatives du passé. Ces problèmes se prêteraient davantage à une solution si des recommandations indépendantes et objectives étaient adoptées qui ne porteraient pas préjudice aux intérêts de l'une quelconque des grandes puissances, mais, au contraire, pourraient aboutir à leur assentiment tacite et de préférence même à leur coopération.

144. Cependant, la coopération des forts, lorsqu'elle est accordée, ne peut être fondée sur des conceptions étroites ou périmées d'intérêt national ou sur la sauvegarde d'un *statu quo* qui dénie les droits fondamentaux et la dignité des autres. Ceux qui sont forts doivent être prêts, en coopération avec ceux qui sont faibles, à jouer au moins un rôle constructif dans la création d'un nouvel ordre de paix, de coopération, de progrès économique et social et de justice pour les défavorisés. Il faut que, collectivement, au niveau international nous appliquions les principes que nous favorisons dans nos politiques internes. Il faut essayer d'atteindre l'objectif qui entend surmonter la polarisation politique qui existe entre l'Est et l'Ouest, et résoudre la polarisation économique entre le Nord et le Sud.

145. Il est bien entendu qu'il s'agit là d'un long et difficile processus qui exige comme corollaire une planification délibérée et une répartition adéquate des ressources. Toutefois, en dernière analyse, nous n'avons pas d'autre solution rationnelle car, étant donné les systèmes d'armements actuels, si nous n'accomplissons pas un changement, nous courons le risque d'être les victimes du hasard.

146. Mon gouvernement ne voit aucun avenir dans un monde qui gaspille dangereusement ses ressources pourtant fort limitées dans une course révoltante aux armements destructeurs qui pourrait anéantir toute la civilisation, alors que 40 p. 100 de la population mondiale mène une existence misérable bien en deçà du niveau acceptable nutritionnel, sanitaire et d'éducation. La préoccupation qui prévaut dans le monde d'aujourd'hui est avant tout celle d'un progrès économique et social réalisé par des moyens pacifiques; toute activité contraire ne pourrait recueillir à long terme le soutien de l'opinion publique dans les sociétés démocratiques.

147. Si, graduellement mais sûrement, nos attitudes actuelles pouvaient être orientées dans une direction plus positive, il faudrait alors adopter un nouvel ordre de priorités et procéder à la planification de la répartition de nos maigres ressources intellectuelles et matérielles. Cela peut être fait dans le domaine politique si nous prenons des mesures pragmatiques et parallèles en nous concentrant sur ce qui nous unit plutôt qu'en mettant constamment en relief ce qui nous divise et nous paralyse.

148. Le bilan, pour ce qui est des problèmes traditionnels du développement économique, est également assez pauvre. Ma délégation est préoccupée non seulement par la lenteur des progrès, mais aussi par l'orientation de ceux-ci. Un élément commun paraît évident : c'est la réticence des principaux pays développés à s'engager avec enthousiasme dans une évaluation sincère des impératifs du nouvel ordre économique. Tout progrès, aussi limité soit-il, est entravé

par les inhibitions d'un ordre obsolète et périmé, par des arrangements partiels et isolés, par les relations entre donateurs et bénéficiaires, ainsi que par des déficiences institutionnelles flagrantes. L'impossiblité de parvenir à un accord, même sur les attributions du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu également sous le nom de Comité plénier, est une indication fondamentale de l'absence de volonté politique des pays développés de faire face aux dimensions énormes du problème.

149. La délégation maltaise a participé activement à ce dialogue. Nous sommes convaincus du rôle primordial des Nations Unies lorsqu'il s'agit de questions économiques et sociales de portée internationale. Nous avons été de ceux qui ont cherché à doter ce système, sur le plan financier et institutionnel, afin de lui permettre d'assumer ses responsabilités dans ces secteurs. Notre participation aux négociations de restructuration a été motivée par cet objectif. Mais il y a encore beaucoup à faire, même en ce qui concerne l'approche administrative, la rationalisation des organes et des institutions afin d'éviter les doubles emplois et éliminer les dépenses inutiles, mais aussi, ce qui est encore plus nécessaire, pour renforcer les divers secrétariats au sein du système – particulièrement ici-même au Siège –, de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins et aux objectifs des pays en développement.

150. Au cours des dernières années, nous avons pris également plusieurs initiatives directes dans des secteurs déterminés qui étaient pour nous en sujet particulier de préoccupation. En tant que pays insulaire en développement, manquant de ressources naturelles, Malte a pris l'initiative de plusieurs résolutions, tant à la CNUCED qu'à l'Assemblée générale, attirant l'attention sur les problèmes particuliers de cette catégorie de pays en développement, et des recommandations ont suivi dont nous surveillerons l'application. Pour ce qui est des affaires sociales, nous avons soulevé la question du rôle des personnes âgées dans la société, phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur compte tenu des tendances démographiques actuelles, et nous avons d'ailleurs mis au point dans notre pays de nouveaux modèles de traitement.

151. Qu'il me soit permis, en toute modestie, non seulement de dire mais aussi de prouver que, parallèlement à notre participation active aux tentatives de l'Organisation de régler les problèmes hérités du passé, et comme nous sommes de plus en plus conscients des difficultés qu'il y a à s'assurer d'un taux de progrès suffisant, nous ne nous sommes pas contentés de signaler la nécessité de modifier nos attitudes et de participer à l'adoption de résolutions innombrables.

152. Nous avons estimé qu'il fallait faire plus, que le temps était venu pour de tels changements et qu'il fallait saisir l'occasion avant qu'elle ne soit passée. Nous avons estimé qu'il était dans nos possibilités individuelles et collectives de porter notre regard sur de nouveaux horizons. Nous avons jugé que plus les obstacles étaient énormes, plus les efforts aux niveaux global, régional et national devaient être ardus. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers l'avenir, vers une nouvelle catégorie des efforts humains sur notre planète et vers les perspectives offertes par la région de Malte. Nous avons donc adapté notre politique nationale et concentré notre énergie et nos ressources vers ces buts dont la conception est presque révolutionnaire mais qui donneront lieu à des applications tout à fait justes et pacifiques. Nous avons ensuite formulé des propositions concrètes qui se sont traduites dans les faits.

153. En 1967, nous avons pensé que l'on pouvait entreprendre, avec de meilleures perspectives de succès, une action dans un domaine d'activité qui offrait alors de nombreuses possibilités d'avenir. C'est pourquoi, après quelques mois de recherches calmes mais intensives, la délégation maltaise a soumis à l'Assemblée un projet détaillé pour une conception nouvelle de la coopération internationale pour la partie de la planète qui ne tombait pas sous le coup de la juridiction nationale[9] et qui, jusqu'alors, avait été protégée de la rapacité de l'homme par l'environnement marin sus-jacent. Nous avons indiqué par avance que, s'appliquant à l'association ou aux situations conflictuelles, la technique nouvelle permettrait bientôt – et nous connaîtrions cette situation au cours de notre vie – de militariser le fond des océans et d'en exploiter les ressources minérales.

154. Le résultat de cette initiative ne s'est pas encore traduit par une convention définitive ou la création d'une institution, malgré une décennie de négociations intensives. Cependant, l'on a déjà beaucoup réalisé et l'on peut entrevoir la fin de ce travail. Le concept de la démilitarisation du fond des océans figure déjà dans un traité *[résolution 2660 (XXV)]* qui pourra bien entendu être amélioré. Une certaine coordination entre des institutions autrefois indépendantes et entre des activités dispersées a été instaurée. Une nouvelle conception juridique de l'héritage commun de l'humanité a été instaurée. Une nouvelle conception juridique de l'héritage commun de l'humanité a été acceptée et les règles en ont été élaborées. Des contributions ont été apportées par des savants tels que Cousteau et Heyderdahl grâce à leurs recherches pacifiques remarquables; ils ont ouvert nos yeux dramatiquement sur la beauté et la fragilité de l'écologie et de l'environnement marins, et leur expérience scientifique a été consacrée à la préservation et non pas à la destruction. D'autres ressources et d'autres efforts intellectuels ont été dépensés pour tenter, car cela en valait la peine, de faire régner l'ordre et l'équité dans ce nouveau domaine de l'activité humaine, afin qu'il n'y ait pas d'anarchie et que les plus forts n'aient pas un comportement injuste au détriment des faibles. C'est là un exemple pratique des efforts accumulés et concertés et de la concentration de ressources qui se sont manifestés au sein de notre organisation pour le bien commun. Nous en retirerons certainement des bénéfices très importants dans les années à venir et nous pourrons développer un nouvel esprit de coopération entre pays développés et pays en développement, ce pourquoi Malte a plaidé depuis longtemps.

155. Alors que le succès est à la portée de la communauté internationale si elle agit de concert, il serait déplorable que les intérêts économiques d'une ou plusieurs nations les plus industrialisées reçoivent une sanction juridique unilatérale, ce qui leur permettrait de se livrer à des activités d'exploitation avant même qu'une convention ne soit négociée. Cet

9 Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Première Commission*, 1515e et 1516e séances.

élément de démonstration de puissance porterait un coup psychologique au délicat processus de négociation. Mon pays a mis beaucoup d'énergie dans cette initiative et, afin de manifester sa foi dans un succès éventuel, le Gouvernement maltais maintient son offre d'un terrain convenable où pourrait être élevé le siège de l'autorité internationale des fonds marins; nous espérons en effet que le siège de cette dernière se trouvera à Malte, en reconnaissance de notre initiative historique et qui vient au moment voulu.

156. Dans notre région, nous avons souligné la nécessité de concentrer tous les efforts en vue de l'unité, et nous avons été encouragés par les tendances évidentes qui se manifestent vers des intégrations régionales. Par conséquent, nous n'avons jamais laissé passer l'occasion d'insister sur l'importance de perspectives nouvelles pour la coopération euro-méditerranéenne. En dépit des obstacles psychologiques et historiques, en dépit de la dérision dont ils sont parfois l'objet, les mouvements populaires en faveur de la compréhension et de la coopération ont porté des fruits dans les pays méditerranéens, même si la menace de confrontations nouvelles commence malheureusement à se manifester dans d'autres parties du monde. Nous avons participé à de nombreux mouvements populaires pacifiques et bien des réunions ont eu lieu à Malte au cours des dernières années, où l'on a donné une impulsion nouvelle à une coopération plus étendue.

157. Grâce à nos contacts, grâce aussi à la force de ces mouvements populaires, nous avons le sentiment que l'Europe, dans son ensemble, s'éveille lentement à une conscience plus aiguë de la signification politique, stratégique et économique des pays qui se trouvent de l'autre côté de la Méditerranée. Mon pays s'est engagé énergiquement, au niveau gouvernemental, à faire avancer le dialogue auquel on avait mis une sourdine et à lui donner la forme d'une concertation politique permanente. Nous croyons qu'une telle concertation, si elle est menée dans la reconnaissance des intérêts communs et conduite dans un esprit constructif d'égalité, devrait mener à l'effacement progressif des divisions du passé; ainsi pourraient être forgés les liens d'une association nouvelle, ce qui permettrait d'assurer la paix dans notre région, sans ingérence de l'extérieur, d'y instaurer un esprit nouveau d'indépendance dans le respect du rôle qui incombe au conseil des relations internationales.

M. Liévano (Colombie) reprend la présidence.

158. Au moment même où je parle ici, sur l'initiative de mon pays, des représentants de tous les pays méditerranéens sont réunis à Malte pour créer un centre régional pour l'utilisation pratique des sources d'énergie renouvelables – le vent, le soleil et la biomasse. Il s'agit là d'une planification orientée vers l'avenir, sur une base régionale, mais nous ne négligeons pas l'aspect global. Nous appuyons donc la proposition tendant à convoquer en 1981 une conférence internationale; en fait, nous avons proposé d'être pays hôte. Il y a quelques années, également à la suite d'une initiative de Malte, des mesures décisives ont enfin été prises, avec la coopération de tous les intéressés, pour empêcher et arrêter la pollution de la Méditerranée, qui menaçait de transformer cette mer magnifique en un égout dépourvu de toute forme de vie.

159. A la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, nous avons déclaré avec insistance qu'une déclaration donnant à la Méditerranée toute l'importance qu'elle mérite devait être partie intégrante de l'Acte final signé il y a trois ans à Helsinki. Plus tard, lors de la première session d'évaluation qui a eu lieu à Belgrade en 1977, après avoir fait ressortir les insuffisances en matière d'application, nous avons pu parvenir à un accord sur une réunion d'experts des problèmes de la Méditerranée en vue de discuter certains moyens de coopération – le seul résultat nouveau et pratique après les promesses de progrès que l'on trouve dans l'Accord d'Helsinki. Cette réunion aura lieu à Malte en février prochain. Nous espérons qu'elle marquera un jalon dans l'histoire de notre région. C'est la première réunion de ce genre, et nous sommes bien décidés à ce qu'elle soit couronnée de succès. Les préparatifs en ont déjà commencé et les consultations seront bientôt amorcées en vue de préparer la voie à des discussions de fond qui aboutiront à diverses recommandations portant sur des domaines précis de coopération. L'objectif de Malte est de faire de la Méditerranée une ruche de coopération amicale, une ruche vibrante d'activités pacifiques exigeant tant de temps et tant de ressources qu'il n'en restera plus pour l'affrontement militaire, et les tensions du passé n'auront plus place que dans nos livres d'histoire, de sorte que nous aurons véritablement transformé la Méditerranée en une zone de paix grâce à nos efforts communs.

160. La réunion de février aura à peine pris fin que nous nous trouverons face à un autre événement marquant de notre histoire mouvementée. Il anoncera une ère nouvelle pour Malte, car nous ne prêchons pas dans l'abstrait; ce que nous proposons sur les plans régional et mondial, nous l'appliquons strictement chez nous. Par conséquent, en mars 1979, les bases militaires situées à Malte seront fermées définitivement. Ce sera là un grand tournant pour lequel nous avions élaboré de propos délibéré une approche par étapes. En tant que première mesure, en 1971, mon gouvernement a, sur la base de son mandat, dit au peuple de Malte et au monde entier qu'il avait, en accord avec le Royaume-Uni, fixé une date limite pour le démantèlement des bases militaires situées dans l'île.

161. La seconde étape a été la recherche, de concert avec nos amis européens et arabes, d'une formule de statut politique permettant à Malte de contribuer pleinement à la paix et à la sécurité et de continuer à servir les intérêts de l'Europe de façon pacifique dans l'avenir, en contraste absolu avec les énormes sacrifices en sang et en larmes qu'a dû consentir Malte dans le passé en servant l'Europe militairement. Dans une perspective historique, cette période passée de notre histoire remonte à plusieurs siècles, mais beaucoup plus particulièrement aux jours les plus noirs des années 40, encore vivants dans nos mémoires, alors que Malte, qui ne pouvait même pas prendre, constitutionnellement, ses propres décisions, était inextricablement prise dans la guerre fratricide des Européens. A l'époque, le peuple maltais a subi les bombardements les plus concentrés au monde, s'est trouvé aux limites extrêmes de la famine et a subi d'énormes dommages matériels.

162. Plus tard, lorsque les choses sont revenues à la normale, malgré la vaillante contribution de Malte à la cause de la démocratie et malgré les efforts de ses dirigeants politiques, on a refusé de nous accorder une aide financière

correspondant à nos besoins, bien que notre infrastructure économique ait été endommagée de manière irréparable. On a opposé un prétexte après l'autre à nos justes revendications, et le léger effort fait en vue de diversifier l'économie n'a nullement allégé la lourde dépendance de l'île – presque 50 p. 100 – vis-à-vis des revenus provenant des bases militaires. Et les besoins réels de l'île en matière de sécurité ont également été subordonnés à des considérations militaires, comme l'ont constaté non pas les dirigeants maltais, mais des étrangers.

163. Voilà le formidable problème devant lequel se trouvait Malte en 1971, au moment où fut prise la décision capitale de se dégager de toutes les ententes militaires. Cette décision sous-entendait une modification totale de toute la structure économique dans un laps de temps relativement court, entraînant une nouvelle orientation de toutes les activités qui passeraient de services liés à la guerre à de nouvelles industries de paix. Par conséquent, depuis que cette décision a été prise, le Gouvernement et le peuple maltais se sont appliqués avec acharnement à édifier l'infrastructure politique et économique voulue pour permettre à une Malte véritablement indépendante de s'adonner à sa tendance naturelle de servir de hâvre et de catalyseur pour la paix dans notre région troublée et de laisser s'estomper le vieux cliché d'une île-forteresse livrée à un étranger dominateur.

164. Dans nos efforts, nous avons jugé utile et légitime de nous tourner vers nos partenaires et nos voisins afin d'obtenir leur compréhension, leur assistance et leur appui. De nombreux pays ont réagi de manière tangible et avec enthousiasme. A notre grand regret, les sources qui étaient le mieux équipées et dont nous attendions le maximum d'assistance et de coopération ne nous ont jamais donné l'assistance qui aurait permis de jeter les bases d'accords satisfaisants pour tous. Les pays européens avec lesquels nous avons pris contact afin d'obtenir un appui économique et politique en vue de garantir notre neutralité nous ont répondu et nous répondent encore de manière vague et fort irrésolue.

165. Nous trouvons cela difficile à comprendre, car il nous semble clair qu'une île pacifique située au centre de la Méditerranée contribuerait à une stabilité qui est de plus grand intérêt pour les voisins immédiats de Malte, pour la région et même pour les puissances lointaines. Pourquoi alors, étant donné ces intérêts convergents, hésiter à prendre des mesures efficaces lorsque l'occasion s'en présente ? Considère-t-on donc maintenant comme anormal ou excentrique le désir d'un petit pays sans défense de chercher à assurer la stabilité et la sécurité dans sa région ?

166. Par contraste, les buts et les aspirations de Malte ont été compris et admis immédiatement par les pays non alignés, proches et éloignés. Ils ont tous décidé d'accorder un appui moral, économique et politique, ce dont nous leur sommes fort reconnaissants. C'est seulement avec l'Europe que subsistent des difficultés, malgré nos affinités dans tous les autres domaines. Le Premier Ministre de mon pays a récemment profité d'une réunion du Conseil de l'Europe pour exposer franchement nos aspirations et faire en sorte qu'elles soient bien comprises et évaluées.

167. Mais il ne reste plus beaucoup de temps. Alors même que nous continuons à rechercher cette compréhension, la période de transition que nous nous sommes accordée touche à sa fin. En dépit de tous les obstacles, Malte a l'intention d'aller de l'avant, d'affronter sereinement son destin, de tenir ses engagements. En toute bonne foi, avec fierté et dévouement, Monsieur le Président, nous vous présentons, à vous et à l'Assemblée, au moins un exemple, dans notre monde turbulent d'aujourd'hui, d'un pays qui tourne le dos à l'affrontement militariste et tourne toutes ses énergies et toutes ses ressources vers des entreprises pacifiques, soutenu par le courage de ses convictions, par la détermination de son propre peuple, avec l'amicale compréhension et l'appui taingible de nombreux pays, dont certains de nos voisins les plus proches – notamment l'Algérie et la Jamahiriya arabe libyenne. A cet égard, je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir confirmé publiquement ici *[28e séance]* l'appui inconditionnel et opportun de son pays aux efforts pacifiques de Malte.

168. Nous sommes convaincus qu'un jour la communauté des nations aura des raisons d'apprécier les initiatives, l'énergie et la prévoyance des petits pays dans leur effort désintéressé en vue de favoriser un changement de politique, passant d'un affrontement militaire quasi instinctif à une société connaissant plus de paix, de justice et de coopération.

169. Compte tenu de tout ce qui est nécessaire pour l'établissement d'une paix universelle, la contribution de Malte, petite île, ne peut qu'être modeste; si l'on pense à ce que l'île peut apporter elle-même, cela représente le maximum de ce que nous pouvons faire. Nous comprenons que l'objectif final de l'humanité ne peut être atteint que si toutes les nations coopèrent, et que bon nombre d'entre elles doivent apporter une contribution beaucoup plus grande.

170. Cette enceinte est le réceptacle des aspirations les plus chères de l'humanité. Le message que mon pays vous apporte est un message de détermination et d'espoir. Je désire vous informer qu'avant que nous nous réunissions à nouveau, au printemps de l'année prochaine, les canons des fameuses fortifications de Malte se seront tus officiellement; le phare qui illumine maintenant les remparts est la torche du travail, en vue de la paix et de la justice économique et sociale pour les années à venir.

171. C'est compte tenu de ces faits et dans l'esprit de cette philosophie, dans la poursuite de notre rôle pacifique mais actif dans les relations internationales, que, pour la première fois, nous cherchons à être membre du Conseil de sécurité. Conformément aux principes démocratiques de notre organisation, et sur la base de la rotation géographique, nous espérons que notre candidature obtiendra l'appui du groupe auquel nous appartenons, ainsi que de l'Organisation dans laquelle nous sommes fiers de travailler. Nous essaierons de combler le fossé psychologique qui, en cette période critique, semble séparer constamment les pays d'Europe occidentale des pays non alignés. Nous nous fions à votre décision, compte tenu de nos objectifs et du bilan de nos activités dans l'Organisation.

Allocution de sir Eric M. Gairy, premier ministre et ministre des affaires extérieures de la Grenade

172. Le PRESIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier

Ministre et Ministre des affaires extérieures de la Grenade. Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à Son Excellence sir Eric M. Gairy et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

173. Sir Eric M. GAIRY (Grenade) *[interprétation de l'anglais]* :

Poussez vers l'Eternel des cris de joie,
Vous tous, habitants de la terre !
Servez l'Eternel avec joie,
Venez avec allégresse en sa présence !
Sachez que l'Eternel est Dieu !
C'est lui qui nous a faits, et nous lui appartenons;
Nous sommes son peuple, et le troupeau de son pâturage.
Entrez dans ses portes avec des louanges,
Dans ses parvis avec cantiques !
Célébrez-le, bénissez son nom !
Car l'Eternel est bon; sa bonté dure toujours,
Et sa fidélité de génération en génération. *[Psaume 100.]*

174. Veuillez accepter de notre peuple, de notre gouvernement et de moi-même, du fond du coeur, nos salutations et nos félicitations les plus cordiales et les plus sincères, ainsi que nos meilleurs voeux pour le succès de la trente-troisième session de notre assemblée générale actuellement en cours. La Grenade continue d'être le plus petit Membre de l'Organisation des Nations Unies, et nous continuons à affirmer que notre petite taille ne nous arrêtera jamais en aucune façon. Nous nous sommes engagés de façon irrévocable à apporter notre contribution — ce que nous avons fait et ce que, avec la grâce de Dieu, nous continuerons de faire — dans tous les domaines relevant de l'Organisation des Nations Unies.

175. Je voudrais, Monsieur le Président, au nom de notre peuple, de notre gouvernement et en mon nom personnel, vous adresser nos félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la trente-troisième session de notre assemblée générale. Votre élection à ces fonctions élevées et enviables ne surprendra pas ceux qui connaissent vos éminents états de service dans la vie publique, en matière de droit, votre sincérité et votre sagesse politique. Vos excellents états de service dans ces domaines, et dans d'autres certainement, ne laissent pas l'ombre d'un doute quant à votre capacité de relever toutes les gageures et de vous acquitter magistralement de vos fonctions de président. Que Dieu, l'Architecte suprême, nous inspire et vous dirige dans l'exécution de vos devoirs et obligations.

176. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier et féliciter votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, qui a assumé ces mêmes fonctions avec brio et dignité. Sa tâche était loin d'être aisée car, outre la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, il a dû présider trois sessions extraordinaires. Je l'en félicite et j'espère que Dieu le comblera de sa bénédiction.

177. Et maintenant, je ne peux pas m'empêcher de dire que M. Kurt Waldheim, notre Secrétaire général, est aimé et admiré de tous ceux qui l'approchent. M. Waldheim est un symbole vivant — je dirai même l'incarnation — de la discipline au service dévoué de la paix mondiale et des pays en développement et déshérités, pour lesquels il a un souci tout particulier. Un dialogue avec notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, est toujours une source de joie, de réconfort et d'inspiration. C'est pour nous un privilège et une bénédiction de l'avoir comme Secrétaire général. Je lui souhaite de nouveaux succès dans sa tâche.

178. Au cours de l'année écoulée, nous avons été attristés par la mort de grands hommes qui, dans leur vie privée et publique, ont donné l'espoir d'un monde édifié sur les principes de la liberté des peuples, de la paix et des droits de l'homme. Je veux parler de la mort prématurée de l'un des grands hommes d'Etat de l'Italie, le premier ministre Aldo Moro. Je fais également allusion à la mort du Sénateur et ancien Vice-Président très respecté des Etats-Unis d'Amérique, Hubert Humphrey, et, plus récemment, d'un des champions de la libération de l'Afrique noire, le Président du Kenya, Jomo Kenyatta. Les Caraïbes pleurent aussi un grand chef, le premier ministre Robert Bradshaw, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, homme qui, pendant les 30 années de sa carrière politique, s'est acquis le respect, non seulement des peuples des Caraïbes, mais aussi des dirigeants de l'hémisphère occidental.

179. L'Eglise catholique en particulier, surtout les millions de catholiques du monde entier, et, d'une façon générale, les personnes de toutes confessions, de toutes convictions et de toutes doctrines, sont encore consternés par le décès de chefs spirituels aussi éminents que le pape Paul VI et, plus récemment, le paper Jean Paul Ier. La mort, la transition, est, en fait, un phénomène très nécessaire et inéluctable. Malheureusement, l'homme moyen refuse toujours de voir dans ce phénomène un "renaissance". La mort nous permet seulement de nous dépouiller de notre habillement terrestre, car le corps humain n'est qu'un vêtement de chair, une enveloppe matérielle, un moyen permettant à l'homme de vivre à l'intérieur des vibrations terrestres. Mais, heureusement ou malheureusement, après la mort physique, nous devons faire face au monde de la réalité, en pleine conscience.

180. Nous pleurons la disparition, la transition de ceux qui nous sont chers, mais la peine et le regret ne doivent jamais effacer l'importance des leçons que doit nous apprendre la mort du corps. L'homme est devenu si matérialiste de nos jours, qu'il attache une importance excessive à son être physique, à sa valeur matérielle, à sa force et a ses réalisations politiques, au point que toutes ces choses semblent éclipser l'homme véritable, l'âme, la conscience de l'homme. Apprenons donc la leçon de cet événement important et inéluctable qu'est la mort; voyons en face les réalités de la vie et reconnaissons que notre passage sur terre est bien bref et faisons donc un examen de conscience et examinons honnêtement notre mode de vie; changeons notre attitude à l'égard de notre prochain car, en fin de compte, la question clef, la question déterminante est de savoir "si nous avons bien aimé et si nous avons bien servi".

181. Qu'il me soit permis de me joindre aux félicitations et aux souhaits de bienvenue qui ont été adressés aux Iles Salomon. La Grenade a déjà indiqué sa position sur la liberté et l'indépendance de tous les nouveaux pays, et je sollicite votre indulgence au moment où je m'apprête à ajouter ces quelques mots aux nombreuses félicitations que j'ai adressées tout à l'heure :

"Je suis particulièrement heureux de tout ce qui a été fait, où que ce soit dans le monde, à n'importe quel moment, sur le plan bilatéral ou unilatéral, pour accorder

une liberté entière, sans entrave et sans condition aux opprimés coloniaux ou aux minorités dominées; je souhaite la bienvenue à tous nos frères et soeurs qui entrent dans cette assemblée."

J'adresse mes plus chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon et souhaite la bienvenue à cet Etat en tant que Membre de notre organisation.

182. Depuis quatre années que Grenade fait partie de l'ONU, nous avons soulevé des questions d'importance, dont certaines ont été jugées novatrices et d'autres plus courantes, mais nos opinions ont ouvert de nouveaux horizons qui ont permis d'envisager des idées nouvelles; je crois même que nous avons fait réfléchir les représentants sur des sujets d'intérêt mondial, qui paraissent parfois bizarres, mais nous avons le sentiment qu'ils sont suffisamment importants et constructifs pour mériter d'être examinés chaque fois que l'occasion se présente. Qu'on me permette de n'en citer que quelques-uns : la question des droits des femmes, l'universalité de Dieu, la cruauté économique, les problèmes de l'homme et de son environnement, le désarmement, l'homme et son comportement sur le plan matériel et spirituel, le triangle des Bermudes, les objets volants non identifiés et les phénomènes extra-terrestres, la décolonisation et l'intégrité territoriale, les droits de l'homme, le réconfort excessif accordé aux terroristes, entre autres choses.

183. Je souhaite parler du nouvel ordre économique international dans la mesure où il intéresse les pays du tiers monde et je tiens à dire catégoriquement que l'une des tragédies de notre époque est la lenteur excessive avec laquelle le monde se rapproche de ce nouvel ordre économique international, fondé sur l'égalité et sur la justice sociale. L'an dernier, au cours de la trente-deuxième session, j'ai dit :

"La Grenade est inquiète et déçue devant le dialogue apparemment sans fin qui se poursuit dans les instances internationales à propos de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, bien que certains signes encourageants semblent indiquer que les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent ne sont pas tout à fait un dialogue de sourds[10]."

Les Grenadins sont d'ailleurs reconnaissants des égards dont ils ont été l'objet de la part du "Nord", dans le cadre de la Convention de Lomé[11], et nous sommes encouragés par l'esprit de coopération qui règne dans les discussions préparatoires de la deuxième Convention de Lomé.

184. La Grenade se félicite des mesures prises par le Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique et par les résultats tangibles que nous pouvons en attendre sous forme de services pour le développement de la région des Caraïbes. L'initiative prise par la Banque mondiale, le FMI et la Banque interaméricaine de développement montre un désir d'aider les pays de la région des Caraïbes. Il faut que d'autres pays développés suivent cet exemple et montrent qu'ils veulent véritablement fournir le maximum d'assistance aux pays les moins développés du monde, car le monde est en fait une famille de nations et ce qui intéresse un pays, en dépit de la distance géographique, intéresse le reste du monde à des degrés divers. Ainsi, lorsque la misère et l'absence de produits les plus élémentaires à la vie relèguent des gouvernements et des peuples à un niveau inhumain et à une dégradation économique et sociale, il incombe alors manifestement aux pays développés d'y remédier.

185. Il faut créer une interdépendance économique entre les pays en développement et prendre des mesures radicales pour changer les conditions qui forcent actuellement les pays en développement à rester producteurs de matières premières – sur les prix desquelles ils ont peu, ou n'ont pas de contrôle – tout en laissant aux pays développés la possibilité de transformer ces matières premières et donc de bénéficier de la plus-value.

186. A cet égard, je voudrais répéter ce que j'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises : il est urgent de changer les critères sur lesquels repose la coopération des pays développés, car ces critères ont été conçus à une époque différente, dans des circonstances différentes qui, de nos jours, sont anachroniques et peu réalistes, particulièrement lorsqu'il s'agit des petits nations insulaires du monde.

187. Le monde développé doit réfléchir aux problèmes de l'énergie et aider les pays en développement dans leur recherche de sources classiques d'énergie dont nous connaissons l'existence, mais qui n'ont pas encore été captées; le monde développé doit aussi nous aider dans notre recherche de nouvelles sources d'énergie, telles que l'énergie solaire et géothermique, car nous savons que dans bien des pays en développement elles sont abondantes.

188. Il faut assurer une plus grande justice et une plus grande équité dans la répartition et l'exploitation des ressources abondantes de l'océan, et plus particulièrement dans la protection des droits des nations insulaires à cet égard; d'où l'intérêt que la Grenade porte à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses résultats.

189. Il est également indispensable que les pays développés contribuent au transfert de la technique à destination des pays en développement, mais nous devons soigneusement éviter le "transfert" de certaines techniques qui ne conviennent pas à l'échelle des opérations, à la culture du peuple et à l'avancement de l' "exercice de développement" lui-même. Il serait peut-être préférable de suggérer aux pays en développement de compléter le transfert des techniques en provenance des pays développés par des recherches sur leurs propres "techniques locales" et par la mise au point d'une "technique autochtone" qui conviendrait à leurs besoins et aux circonstances.

190. En outre, la récente Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires, a montré que le monde en développement reconnaît qu'il existe déjà beaucoup de coopération et d'aide entre pays en développement, et que le Plan

10 *Ibid., trente-deuxième session, Séances plénières,* 25e séance, par. 12.

11 Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975, à Lomé. Pour le texte, voir le document A/AC.176/7.

d'action arrêté d'un commun accord à cette conférence[12] contenait de grandes possibilités pour la coopération régionale, nationale et internationale entre les pays les moins développés, jetant ainsi un pont qui enjamberait en quelque sorte le Sud. Cependant, les pays développés continuent d'assumer une lourde responsabilité dans l'assistance aux pays en développement en tant que contribution à l'établissement, au raffermissement et au maintien de la paix mondiale.

191. Il ne faut pas croire que les pays en développement ne veulent rien faire pour eux-mêmes. Le fait est que nombre de pays en développement ont besoin d'une infrastructure de "démarrage" : routes, aéroports internationaux, eau, électricité, main-d'oeuvre qualifiée, etc. A la Grenade, nous venons de mettre sur pied un programme de développement ambitieux appelé *"Operation industrialization and employment bootstring"* (Opération d'autodéveloppement, de l'industrialisation et de l'emploi), qui vise à encourager l'établissement de projets industriels par une association entre le secteur public et le secteur privé et à fournir des emplois aux nombreux jeunes qui se trouvent sans travail dans notre pays. La Grenade reconnaît que, pour éviter que nous nous contentions toujours de couper du bois et de puiser de l'eau, nous devons prendre des mesures délibérées pour nous élever nous-mêmes à la force du poignet. La réaction à ce projet, de la part de notre peuple et des hommes d'affaires étrangers, est très satisfaisante; et je suis très heureux d'en avoir pris l'initiative qui est, en quelque sorte, une condition préalable nécessaire et logique de coopération économique et technique pour de nombreux pays riches et développés et pour les agences de financement.

192. Nous avons aussi lancé à la Grenade un autre projet de développementl qu'il vaut la peine de mentionner dans cette enceinte internationale. Il s'appelle "Projet national hebdomadaire du Premier Ministre" et il vise à encourager notre peuple à s'aider lui-même et à promouvoir le développement communautaire. Je le dirige moi-même en tant que premier ministre et il est activement appuyé par les membres de mon Cabinet. Il porte sur les domaines suivants : remise en valeur des terres; édification de digues contre la mer; action contre l'érosion des collines; nettoyage et embellissement des parcs, des terrains publics et autres; choix et culture de certains types particuliers de plantes; construction et réparation des ponts; réfection des maisons des pauvres et des nécessiteux; reconstruction et réfection du revêtement des routes, entre autres choses. Ce projet a déjà beaucoup intéressé le public et éveillé la conscience de tous à propos de la participation personnel de chacun aux projets communautaires dans le cadre du plan de développement national. C'est un projet dont nous nous occupons un jour par semaine et c'est moi, en tant que premier ministre et donc premier serviteur de mon peuple, qui dirige et lance réllement l'attaque à la tête de quelque 600 personnes, parmi lesquelles figurent des paysans, des policiers, des militaires, des représentants des divisions de l'agronomie et de la vulgarisation de notre Ministère de l'agriculture, de même que des volontaires civils et des résidents. C'est ainsi que nous embellirons encore l'île la plus jolie du monde, Grenade, la belle île des épices.

193. Je voudrais parler maintenant de la question des droits de l'homme. C'est une question qui non seulement préoccupe de plus en plus la communauté internationale mais également les peuples qui, partout dans le monde, continuent à lutter contre la misère et l'oppression. Notre concept des droits de l'homme à la Grenade comprend les besoins élémentaires de l'espèce humaine : nourriture; eau; abri; hygiène; éducation; le droit au travail; le droit au salaire et à la propriété; le droit à l'assistance légale; le droit d'association; le droit à la liberté de religion; le droit à la protection contre le terrorisme, etc.

194. Notre position sur ces questions est claire et elle s'est manifestée dans nos actes. Lorsque la Grenade, avec fierté et satisfaction, mettait en oeuvre la Convention américaine relative aux droits de l'homme en déposant les instruments nécessaires d'adhésion en cette journée historique du 18 juillet 1978, où elle devenait le onzième Etat à ratifier cet instrument, lui permettant ainsi d'entrer en vigueur – et c'est la première Convention qui crée la Cour interaméricaine des droits de l'homme –, notre pays se joignait alors aux autres nations qui avaient assumé l'obligation de défendre les droits et libertés reconnus par la Convention; il s'engageait à faire en sorte que toutes les personnes relevant de sa souveraineté puissent exercer librement et pleinement ces libertés, sans discrimination pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de statut économique, ou de toute autre condition sociale ou de naissance.

195. Notre gouvernement a pris d'autres mesures pour protéger et préserver les droits de l'homme en ratifiant la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye en 1970; la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal en 1971; et la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo en 1963.

196. Mon gouvernement, en outre, étudie actuellement et avec le plus grand soin toutes les conventions internationales de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, en vue de prendre les mesures voulues le plus rapidement possible.

197. Je me permettrai de rappeler aux membres de l'Assemblée qu'à notre avis les droits de l'homme ne peuvent être considérés à sens unique. Nous devons être objectifs et nous préoccuper du bien-être général d'une nation et éviter d'appuyer et d'encourager les groupes terrotistes et autres trublions qui mènent souvent leur opérations sous l'apparence des droits de l'homme. Comment peut-on soutenir les terroristes qui ont arrêté un train en Hollande et pris en otages des femmes enceintes et des enfants ? Comment peut-on soutenir les terroristes qui ont enlevé l'éminent homme d'Etat italien, Aldo Moro, et l'ont sauvagement assassiné pour défendre les intérêts d'un petit groupe dangereux ? Il faut dire que des groupes comme ceux-là bernent le public, les organes de presse, les commissions d'enquête et même les organes d'enquête sur les droits de l'homme qui sont de bonne foi en leur faisant croire que leurs causes sont justifiées par l'intérêt public.

12 Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. 1.

Cela risque d'être très dangereux et réclame des mesures de vigilance continue tant à l'échelon national que régional.

198. Pour illustrer ce que j'avance, je prendrai l'exemple de la Grenade pour montrer ce que peuvent faire de petits groupes d'agitateurs politiques ambitieux dans un pays, non seulement pour saper la stabilité du gouvernement, mais également – ce qui est plus important – pour jeter le discrédit sur tout un pays et décevoir les espoirs et aspirations de son peuple.

199. Il y a dans mon pays un groupe connu sous le nom de New Jewel Movement, qui est animé d'une idéologie bizarre et très dangereuse et qui a mené une campagne délibérée de propagande pour diffamer la Grenade et porter atteinte au développement du pays. Par exemple, la Grenade a eu la chance de recevoir l'assistance de pêcheurs experts de Corée qui sont venus étudier nos bancs de poissons et aider nos pêcheurs en améliorant leurs méthodes de pêche, car la pêche est une des activités économiques les plus importantes du pays. Les membees du New Jewel Movement ont toutefois répandu le faux bruit que les Coréens étaient venus râcler le fond de nos mers et détruire tous nos poissons avec leurs chalutiers, privant ainsi les pêcheurs grenadins de leurs moyens d'existence. Ils ont prétendu également que les pêcheurs coréens tireraient sur tout pêcheur grenadin qu'ils rencontreraient en mer. Il est étonnant de voir combien de gens y ont cru, malgré les avantages évidents que les pays avait déjà retirés des Coréens qui avaient laissé un rapport très utile et révélateur sur l'industrie de la pêche de la Grenade et ses possibilités.

200. Le New Jewel Movement a répandu le bruit que les élections qui s'étaient déroulées en 1976 n'étaient pas des élections authentiques, et il a même présenté une pétition devant les tribunaux pour contester l'élection d'un de nos ministres. Bien des gens crédules s'y sont laissé prendre jusqu'a ce que ce mouvement soit débouté par le tribunal et la Cour d'appel et même condamné aux dépense dans les deux cas.

201. Le New Jewel Movement a fait courir des rumeurs incroyablement malveillantes à propos des rapports de la Grenade avec le Chili, disant que les Chiliens étaient chez nous pour former nos gens aux méthodes de torture et que nous avions des policiers au Chili qui suivaient une formation semblable. Les représentants seraient étonnés de savoir combien de gens y ont cru; en fait, l'affaire a même été discutée au Parlement du Royaume-Uni et la Grenade menacée d'arrêt de toute assistance.

202. Le Chili est membre de l'Organisation des Etats américains *[OEA]*; et, tout comme d'autres, nous avons reçu une assistance du Chili, à l'occasion de la réunion à la Grenade, l'an dernier, de la septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA. La propagande menée par ce groupe et reprise largement par la presse internationale au sujet de la Grenade était si venimeuse qu'elle a failli faire annuler la réunion de l'OUA à la Grenade. Je suis heureux de pouvoir dire, cependant, que le bon renom de notre pays a été largement défendu par les nombreux ministres, ambassadeurs et autres représentants et officiels de l'OEA qui ont vraiment visité notre paradis pendant la septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA en juin 1977. Voilà pour ce qui est du Chili. Le monde se rendra compte que nos relations avec ce pays sont au-dessus de tout soupçon et n'ont rien à voir avec des buts de violation des droits de l'homme de notre peuple.

203. Je voudrais mentionner encore un exemple de ce phénomène que sont les procédés du New Jewel Movement auxquels mon pays doit faire face, et qui a causé d'immenses difficultés à notre peuple au moment de notre accession à l'indépendance. Ce mouvement, qui essayait d'arracher le pouvoir politique à un gouvernement dûment élu qui détenait 12 des 13 sièges au Parlement et dont l'autorité reposait sur la confiance du peuple, est allé jusqu'à attaquer un commissariat de police et à chercher à prendre le pouvoir. La population a réagi contre cette tentative perfide et aurait fait un mauvais parti aux dirigeants du mouvement si l'inspecteur en chef de la police, Innocent Belmar n'avait agi rapidement et de façon humanitaire.

204. Malgré cela, les dirigeants du New Jewel ont réussi à faire accepter à beaucoup de gens et à beaucoup d'organisations, y compris des églises, des syndicats et des groupes d'employés – 22 organisations en tout – leur propagande éhontée, disant qu'on déniait les droits de l'homme et qu'ils avaient été battus par la police, notamment par Innocent Belmar. Du coup, le pays a failli être paralysé. Des manifestations ont eu lieu – 21 en un mois – auxquelles ont pris part des écoliers, des cultivateurs, des ménagères, des hommes d'affaires, des syndicats, etc. A la suite de cela, on a créé une commission d'enquête, présidée par l'éminent juge du tribunal de la Jamaïque. Le rapport de la Commission, établi d'après les témoignages de beaucoup de personnes mal informées, a blâmé le gouvernement, a condamné M. Belmar, le chef de la police, et a ajouté qu'il n'était pas capable d'occuper un poste dans la fonction publique. Le gouvernement n'a pas trouvé à son goût les conclusions concernant M. Belmar et l'a présenté comme candidat aux élections. M. Belmar a obtenu une victoire éclante et a été nommé ministre. Les membres du Jewel n'étaient pas contents, et Belmar a été assassiné le jour même où il prêtait serment en tant que ministre de l'agriculture.

205. Mais Dieu veille et fait prévaloir la vérité de bien des façons. Ecoutez-moi bien : la conscience du New Jewel Movement, par l'intermédiaire de son dirigeant adjoint, le sénateur Kenrick Radix, a poussé ses membres à faire une confession extraordinaire au Sénat touchant l'innocence de M. Belmar et, par conséquent, la duplicité du mouvement Jewel qui avait délibérément trompé le pays en prétextant des droits de l'homme. Voici ce qu'a dit le sénateur Radix au Sénat le samedi 18 février 1978 :

> "La mémoire d'Innocent Belmar vivra. On dit souvent que le mal que font les hommes leur survit, et c'est certainement vrai. Mais le bien est souvent enterré avec leurs ossements. Je vais dire aujourd'hui quelque chose à la mémoire d'Innocent Belmar, que je n'ai jamais dit publiquement. Je déclare au Parlement et au peuple que, si Innocent Belmar n'avait pas été là la nuit du 18 janvier 1973, je ne serais pas vivant aujourd'hui. C'était un homme compliqué. Je déclare publiquement que, sans Innocent Belmar, aujourd'hui, le chef de l'opposition ne serait pas en vie pour tracer le destin futur de notre pays. Sans Innocent Belmar, l'honorable Unison Whiteman ne

serait pas en vie aujourd'hui; M. Selwyn Strachan et M. Hudson Austin ne seraient pas en vie aujourd'hui. C'est une confession que je fais, parce que telle est la vérité."

206. La Grenade a payé cher ce dernier incident qui s'est terminé par l'assassinat d'un ministre intègre : notre port, artère vitale de notre pays, a été fermé pendant plusieurs mois, et notre économie a stagné. Les nombreux écoliers qui avaient pris part aux manifestations n'ont pas été autorisés à recevoir un enseignement complet et en ont beaucoup pâti. L'enquête a coûté au gouvernement environ 150 000 dollars, somme énorme pour lui. Et après cette confession qui a fait l'effet d'une bombe, les commissaires, les églises et les notables de la Grenade ont dû être terriblement gênés de constater à quel point ils s'étaient laissé berner par un groupe d'irresponsables qui avaient brandi les droits de l'homme dans l'intérêt de leurs ambitions politiques.

207. Il s'agit d'une question purement interne, mais c'est certainement une leçon pour le reste du monde. Il ne faut pas que les nations s'en prennent à d'autres nations sur la seule foi d'une propagande perfide menée à l'intérieur d'un pays par des petits groupes de trublions qui vocifèrent et dont le seul but est de s'emparer du pouvoir politique pour servir les buts égoïstes de leurs membres. Il ne faut pas qu'une nation écoute les appels pour isoler une autre nation simplement parce que de petits groupes à l'intérieur d'un pays en font la demande. Ne nous laissons pas leurrer par ces appels peu réalistes et inacceptables, faits au nom des droits de l'homme. Le monde est plein de fausseté et de propagande délibérement mensongère.

208. Je me trouvais récemment à Costa Rica et une rumeur internationale prétendait qu'un certain M. Vesco était à la Grenade en train de négocier un statut résidentiel avec le gouvernement. Il n'y a absolument rien de vrai dans cette rumeur, mais, d'une façon ou d'une autre, elle servait les intérêts des groupes qui faisaient cette propagande contre la Grenade, notre île des épices, véritable paradis de Dieu.

209. Je voudrais réaffirmer une fois de plus l'engagement inébranlable de la Grenade de défendre les principes des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de respecter les conventions interaméricaines et toutes les autres conventions sur les droits de l'homme. La Grenade est aussi résolue dans cette attitude que le reste de la communauté internationale.

210. Maintenant que j'ai traité le sujet des droits de l'homme, je voudrais en aborder un autre, quelque peu nouveau, mais néanmoins lié d'une certaine façon aux droits de l'homme. Il s'agit du droit à la vie sur la terre autre que pour les humains. Je commencerai par parler des autres créatures de Dieu, des animaux de la forêt, des animaux domestiques, des mammifères, des oiseaux, des poissons, des reptiles. Je parlerai des arbres des forêts, qui s'élancent vers le ciel en toute splendeur et en toute élégance, des buissons, des plantes carnivores et des nombreuses autres plantes sensibles, des fleurs et des multiples variétés de la faune et de la flore.

211. Je tiens à dire ici en toute sincérité que toute créature, animale ou végétale, a son rôle à jouer sur notre planète, et le joue, excepté quand ses nombreux ennemis l'en empêchent, l'homme étant le plus grand d'entre eux.

212. En fait, certains animaux se sont avérés être plus sensibles que certains êtres humains et il en est de même pour certaines plantes. Aujourd'hui, de nombreux individus, des groupes et des institutions, et même certains gouvernements, sont lancés dans des programmes de recherche qui font apparaître des faits stupéfiants à l'appui de cette théorie relative à l'importance des créatures prétendues inférieures qui vivent sur notre planète. L'homme est très occupé à des guerres et à des conflits internes contre lui-même et contre ses frères. L'homme est obnubilé par sa soif de pouvoir, qu'il assouvit par la politique, la richesse, l'expansion territoriale, le contrôle des produits fondamentaux et importants de notre monde; en fait, l'homme est si préoccupé — et sans raison — des choses matérielles de la vie qu'il en oublie en quelque sorte les besoins et les soucis des formes de vie qu'il considère inférieures à lui-même desquelles il pourrait prendre bien des leçons importantes.

213. Pour nombre de raisons, chacune de ces prétendues créatures inférieures mérite des félicitations pour la manière dont elle a conservé ses dons naturels de sensibilité physique, son sens de l'intuition et son instinct, sa faculté d'émotions, alors que, d'autre part, on pourrait dire à juste titre que l'homme a perdu certains de ses dons naturels à cause de ce qu'il appelle la civilisation, les inventions, les facilités et les instruments modernes. Le chien a conservé l'odorat; le chat est nyctalope; le cheval a une perception qui dépasse celle de l'homme et certaines plantes et certaines fleurs, aimées et chéries par quelqu'un, réagiront très spontanément en cas de tristesse, de difficultés, d'accident ou de mort de cette personne et, en fait, certaine réagiront avant même que l'événement ait lieu.

214. Avons-nous jamais pensé à étudier la vie d'une famille de fourmis, d'abeilles, d'oiseaux ou de certains gibiers ? Nous serions étonnés. Chaque groupe de créatures a ses moyens de communication par le son, les signes ou de toute autre façon. Dieu, le suprême architecte, a certainement placé ces créatures sur cette planète pour des fins précises, mais l'homme, dans sa mentalité complexe, l'homme avec ses complications et dans sa folie s'est donné pour but, sans aucune justification, et, dans certains cas, simplement pour s'amuser, de détruire en masse la vie animale et la vie des plantes sans aucun respect pour le Créateur ou pour les buts pour lesquels ont été créées ces créatures prétendues inférieures. Les marques d'amour données par certains animaux à leur propriétaire sont certainement plus remarquables que celles de certaines personnes à l'égard de membres de leur famille ou de leurs amis.

215. Si j'ai dit tout cela, c'est pour en arriver à ceci : d'abord, toutes les choses créées par le grand Maître sur la terre, qu'il s'agisse d'animaux ou de plantes, y ont été mises pour servir des buts précis; en second lieu, ce n'est pas de leur faute si nous ne pouvons les comprendre ni si, en général, lieu, ce n'est pas de leur faute si nous ne pouvons les comprendre ni si, en général, nous ne pouvons communiquer avec eux; enfin, s'ils ne peuvent venir se faire représenter dans cette noble organisation. En conséquence, au nom de tous les animaux et de toutes les plantes, je lance un appel à cette organisation mondiale et, certainement, à

chaque gouvernement Membre, pour que les mesures nécessaires soient prises dans le but, d'abord, de reconnaître l'importance de chaque créature sur cette planète, qu'il s'agisse de mammifères, de reptiles, de plantes, de fleurs, d'oiseaux, de poissons ou autres; en second lieu, de prendre des mesures en vue de la protection et de la préservation de ces vies. A ce propos, je voudrais dire que si les toréadors et les spectateurs doivent trouver amusement et plaisir devant l'arène où un taureau combat, c'est très bien, mais, je vous en prie, arrêtez-vous avant que l'animal soit mutilé, paralysé ou tué, ce pauvre animal innocent, retiré de son habitat naturel pour amuser des milliers de personnes et souffrir une fin douloureuse et sans merci.

216. Nous sommes-nous de jamais arrêtés à songer à ce que nous ressentirions si des êtres supérieurs aux humains venaient sur notre planète Terre et décidaient de nous utiliser et de nous traiter comme nous traitons les animaux et les plantes? Imaginons un instant qu'il nous faille combattre pour tuer, pour leur plaisir; qu'ils nous abattent pour leur déjeuner ou leur dîner; qu'ils nous écrasent de leurs pieds immenses; qu'ils nous transpercent de leurs lances et de leurs bâtons; qu'ils nous écorchent comme nous le faisons pour les arbres; qu'ils nous piègent cruellement en plaçant de la nourriture, de l'alcool, des cigarettes et d'autres choses encore auxquelles l'homme est attaché, dans des trappes qui écrasent nos os, nous infligeant des douleurs extrêmes jusqu'à ce que nous mourions. Oui, aussi étonnant et déprimant que tout cela puisse paraître, c'est exactement la façon dont certaines personnes traitent ces pauvres créatures, créées par le grand seigneur universel à des fins spécifiques.

217. J'en appelle maintenant à tous les gouvernements et à tous les peuples pour qu'ils essaient de reconnaître la nature divine et la beauté de tout ce que Dieu a créé et placé sur notre planète et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour soigner, protéger et préserver la vie de ces créatures qui, à leur tour, aimeront le genre humain, et le Maître nous bénira et nous donnera la paix en abondance.

218. Que l'on me permette maintenant de traiter d'un autre sujet d'une grande importance. J'en viens à l'Année internationale de l'enfant. La proclamation selon laquelle 1979 est l'Année internationale de l'enfant attire l'attention de tous les Etats Membres sur les droits de l'enfant. Les enfants d'aujourd'hui sont les hommes et les femmes de demain. Avec un bon départ dans la vie, avec les instruments et les équipements nécessaires à la prise de décisions, avec une orientation physique, psychologique, spirituelle et sociale dès leur jeune âge, ces enfants deviendront de meilleurrs citoyens. Les parents, les enseignants et la société ont l'obligation de penser d'abord à l'intérêt de l'enfant et les gouvernements ont l'obligation de protéger ces intérêts.

219. Le Gouvernement de la Grenade s'est voué à la protection de l'enfant et à ce que l'enfant soit assuré, en dépit de ressources limitées, d'avoir le logement, la nourriture, les vêtements, la sécurité, la santé, et les soins dentaires, des installations pour ses loisirs, et une éducation à tous les niveaux, c'est-à-dire: préprimaire, primaire, secondaire, technique et professionnelle et universitaire lorsque cela est possible. Dans le cas des handicapés – retardés mentaux, sourds, aveugles et handicapés physiques – des facilités d'éducation spéciale devraient être mises à leur disposition dès leur jeune âge.

220. Il est du devoir des parents, des tuteurs, de la société et de l'Etat de pourvoir aux besoins fondamentaux de l'enfant et de lui procurer un métier en vue de le mettre à même de devenir autonome. Il est aussi important que le système d'éducation renforce et développe l'aptitude naturelle de l'enfant, sans en faire un enfant déviant et antisocial.

221. Nous estimons que la qualité de la vie de l'enfant est directement liée à la qualité de la vie des parents. Aussi nous sommes-nous efforcés tout d'abord d'améliorer le lot des parents, notamment ceux qui vivent dans des zones rurales de la Grenade. Nous sommes responsables de la création d'un mouvement syndical, qui a été actif dès 1950, et, sans essayer d'être modestes, nous pouvons dire avec fierté que, grâce à nos efforts relatifs au mouvement syndical, la grande masse de notre population jouit maintenant de conditions de vie très améliorées et d'un niveau élevé de dignité humaine. Les jeunes peuvent maintenant avoir un espoir plus grand d'un avenir heureux, principalement à cause du sort amélioré de leurs parents.

222. En dépit de ses ressources limitées, le Gouvernement de la Grenade continuera à rechercher les moyens d'augmenter le nombre de crèches pour les nourrissons dont les parents doivent travailler; en bien des cas, la mère est le seul parent intéressé et la seule à gagner la vie de la famille. Le gouvernement continuera de remédier aux déficiences nutritionnelles chez les nourrissons et de fournir des facilités scolaires préprimaires pour les enfants de 2 à 5 ans; d'intensifer ses efforts pour améliorer l'enseignement et les possibilités aux niveaux primaire et secondaire; de fournir des installations de loisirs aux enfants dans des centres spécialement conçus pour cela dans tout le pays. Dans le domaine de la santé, notre gouvernement, dans ses efforts pour réduire l'incidence des maladies, s'est lancé dans un programme de vaccination massif contre les maladies qui affectent habituellement les jeunes enfants: la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole et la typhoïde. A ce propos, je voudrais rendre un hommage particulier à la Brothers' Foundation, de Pennsylvanie, et au Rotary International pour l'aide immense qu'ils nous ont donnée pour ce programme d'inoculation massif.

223. Nous reconnaissons que ce n'est là qu'un début et que bien davantage doit être fait. C'est pourquoi nous sommes si profondément mêlés à la préparation de l'Année internationale de l'enfant. Nous avons créé un comité national dont je suis moi-même le Président, et il y a plusieurs sous-comités qui s'occupent de questions précises, telles que la législation sociale, les expositions d'arts et d'artisanat, l'amélioration des facilités sociales pour les enfants, etc. Nous nous associons au reste du monde dans son effort tendant à améliorer le sort de nos jeunes. Les dépenses entraînées par les soins nécessaires et l'éducation voulue pour l'enfant d'aujourd'hui en vue de le préparer à son rôle dans la société de demain doivent être considérées comme essentielles et louables et doivent avant tout trouver leur reflet dans la gloire d'un monde meilleur pour eux, avec une chance plus grande de paix plus profonde et plus durable dans le monde.

224. J'ai la ferme et irrévocable conviction que l'heure est venue où l'Organisation des Nations Uniee et, certainement, les Gouvernements des Etats Membres doivent prendre des

mesures appropriées, probablement par voie législative, afin de mettre un terme à certaines pratiques de conduite des femmes enceintes, pratiques allant à l'encontre de l'intérêt des enfants qui ne sont pas encore nés. Je veux parler des femmes enceintes qui se permettent des excès d'alcool, de tabac et abusent même de drogues dangereuses. J'estime qu'à cet égard je traduis quelque peu les vues de certaines organisations féminines qui se préoccupent vivement de ces problèmes et sont désireuses d'assurer que toutes mesures soient prises afin que les enfants naissent forts et en bonne santé après avoir passé cette période de neuf mois dans les meilleures conditions possibles. Etant donné que je suis bien connu comme le champion de la cause de la femme dans les organisations des Nations Unies et ailleurs dans la lutte pour l'égalité, je veux maintenant lancer un appel à toutes les femmes du monde pour qu'elles manifestent leur appui à leurs divers gouvernements, où qu'ils soient, pour le bien des enfants à naître.

225. Je passe maintenant à une question qui préoccupe beaucoup la Grenade et sur laquelle j'ai attiré l'attention de l'Assemblée générale depuis 1975. Je veux parler des objets volants non identifiés *[OVNI]*.

226. Tout le monde reconnaît maintenant les efforts de la Grenade visant à ce que les grandes puissances partagent les renseignements dont elles disposent sur le phénomène des OVNI, étant donné surtout la persistance avec laquelle nous avons soulevé cette question devant l'Assemblée générale depuis 1975. Nous estimons que le problème des OVNI est suffisamment important pour qu'il soit à nouveau soulevé cette année afin de demander aux Etats Membres leur appui en matière de recherche dans ce domaine, recherche qui serait coordonnée par les organismes des Nations Unies.

227. Les apparitions d'OVNI ne sont nullement restreintes à une ou deux parties de notre planète. Des rapports à leur sujet nous parviennent d'un peu partout dans le monde et une analyse scientifique de ces documents indique nettement que non seulement un nombre toujours croissant de personnes croient à l'existence des OVNI en tant que phénomène physique, mais aussi que des pays, chaque jour plus nombreux, estiment que des recherches plus approfondies sur ce phénomène pourraient apporter une contribution significative au bien-être de notre planète, en même temps qu'une meilleure compréhension par l'homme de lui-même et de son but sur la terre.

228. La question se pose maintenant de plus en plus : pourquoi l'homme devrait-il être privé de renseignements sur ce phénomène, sujet de grand intérêt et de haute importance pour lui, tandis qu'en même temps son esprit est alimenté de tant de futilités qui ne peuvent en rien contribuer à son enrichissement personnel ni au progrès du genre humain ?

229. Lorsque j'ai pris l'an dernier la parole devant cette assemblée, j'ai fait la déclaration suivante :

> "La Grenade ne prend pas de position catégorique théorique sur la question des objets volants non identifiés. Les théories quant à la nature, à l'origine et aux desseins de ces objets volants non identifiés sont nombreuses, et amplement connues des groupes de recherche civils et gouvernementaux. Indépendamment de la théorie, les groupes de recherche principaux dédient leurs efforts d'abord et avant tout à la réalisati. des objectifs principaux qu'ils se sont fixés : l'étude de tous les rapports revêtant une certaine importance concernant les objets volants non identifiés, en vue d'en déterminer, dans une optique raisonnable et acceptable, la nature, l'origine et les desseins; en vue d'en diffuser les résultats importants auprès du public et des médias d'information; en vue de travailler en coopération — dans le cadre des Nations Unies — afin d'aider à l'établissement d'un système de communications grâce auquel les renseignements importants puissent être échangés rapidement sur le plan international[13]."

230. Je voudrais dire que j'ai reçu l'appui le plus ferme de personnalités et d'organisations, ainsi que d'éminents spécialistes des OVNI de par le monde dans les efforts tendant à ce que les Nations Unies participent plus activement à une recherche coordonnée sur ce phénomène.

231. C'est en effet avec un grand plaisir que j'ai rencontré certains des savants les plus éminents en la matière au début de cette année, et avec eux j'ai rendu visite au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour discuter de la meilleure manière dont la Grenade pourrait présenter ce problème à l'Assemblée générale dans son effort constant de persuader les Nations Unies de prendre des mesuses positives en matière de recherche sur les OVNI. Ces efforts conjoints auxquels ont participé des savants de réputation mondiale en la matière ont en vérité donné une grande impulsion à nos efforts.

232. Ces savants, qui se sont joints à notre dialogue avec le Secrétaire général, comprenaient notamment : M. Allen Hynek, ancien directeur du Centre pour l'étude des OVNI, à Evanston (Illinois), qui est souvent nommé le "père de la science des OVNI"; M. Claude Poher, directeur de l'Institut français pour les recherches en matière d'OVNI; M. Jacques Vallée, éminent astronome et mathématicien qui se livre à des recherches sur les OVNI; M. Ted Phillips, expert de premier plan sur l'atterrissage des OVNI; M. Gordon Cooper, astronaute bien connu, vice-président exécutif des activités des entreprises Walt Disney; M. David Saunders, psychologue en matière de statistique et créature de l' "UFOCAT" — une liste complète comprenant 60 000 à 70 000 apparitions d'OVNI à travers le monde —; L. Strongfield, chercheur et auteur; Lee Spiegel, chercheur et consultant sur les données relatives aux OVNI; M. G. Bravo, chercheur en matière d'OVNI et organisateur du premier Congrès international sur les objets volants non identifiés et les phénomènes connexes, tenu à Acapulco; ainsi que de nombreux autres experts en la matière, dont certains sont présents aujourd'hui.

233. En outre, nous sommes en contact avec des savants, des groupes de recherche, des écrivains, des personnalités appartenant à tous les domaines et venant de toutes les parties du monde. Tous ont exprimé le vif intérêt qu'ils portaient à ce que nous nous efforçons de faire ici, à l'Organisation des Nations Unies, et ils ont promis leur appui lorsque la Commission politique spéciale serait saisie de la question.

---

13 Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières*, 25e séance, par. 31.

234. Je suis le premier à admettre qu'il n'y a pas unanimité entre les savants à propos de tous les aspects du phénomène des OVNI. Certains estiment que la sécurité internationale est mise en danger par les apparitions d'OVNI; d'autres le nient et affirment que les OVNI surveillent notre planète afin d'apporter assistance aux plus faibles et aux créatures vivantes les plus déshéritées sur la terre. D'autres encore pensent que les OVNI sont chargés de la mission de sauver l'homme de sa propre destruction. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans ces controverses; j'aimerais plutôt souligner, avec M. Allen Hynek, que les OVNI sont indubitablement un phénomène global. Toutefois, il est vraiment étonnant de remarquer que les diverses caractéristiques de leur structure physique et de leur comportement ont été observées ou corroborées par des personnes faisant autorité et dispersées à travers le monde.

235. Depuis que j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale en octobre 1977, j'ai été littéralement inondé d'une littérature très diverse ainsi que d'appels directs me demandant de poursuivre devant cette instance la discussion de cette question de recherche en matière d'OVNI et la coordination par les Nations Unies des données obtenues. Il est tout à fait possible qu'un centre de recherche en matière d'OVNI soit établi à la Grenade par les institutions qui sont sérieusement intéressées par ce sujet. Afin de répondre également à la résolution adoptée à l'unanimité au premier Congrès international sur le objets volants non identifés et les phénomènes connexes, tenu à Acapulco du 17 au 24 avril 1977, des plans préliminaires sont maintenant élaborés en vue d'un second contrès international qui se tiendra à la Grenade vers la fin de 1979.

236. Quoi qu'il en soit, de grandes forces sont au travail à l'appui de nos efforts tendant à ce que les Nations Unies jouent un rôle plus central dans la coordination des recherches et la diffusion des renseignements sur le phénomène des OVNI. Le temps est plus qu'opportun pour que les Nations Unies participent aux recherches dans ce domaine important de la connaissance. Les enquêtes menées montrent que les peuples du monde s'attendent à une telle participation des Nations Unies. Je demande à nouveau aux Etats Membres de cette organisation d'appuyer l'appel lancé par les principaux savants du monde dans le domaine des OVNI, par les moyens de communication, et certainement, aujourd'hui, l'appel des peuples, pour que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle directeur et actif dans la coordination des recherches sur ce phénomène et la diffusion des renseignements le concernant dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

237. Je voudrais maintenant me tourner vers Dieu et son univers. Je voudrais vous prier d'avoir la bonté de me permettre de rappeler certaines des nombreuses pensées que j'ai eu l'occasion de soumettre à l'Assemblée générale dans le passé :

"...je dois dire que le temps est venu et que les peuples du monde sont prêts à discuter du concept de la reconnaissance, et de l'acceptation d'un Dieu universel...

"Je suis toutefois conscient du fait que ce sujet peut susciter une certaine controverse. Je parle sans crainte d'être contredit lorsque je dis qu'il n'y a pas sur cette planète un sujet qui a plus d'importance ou qui est plus urgent que cette question, et je demande aux dirigeants du monde – politique, philosophique, mystique, spirituel, doctrinaire, théologique et religieux – d'examiner son importance...

"...

"Est-ce que les astronautes, lorsqu'ils sont dans l'espace extra-atmosphérique ou qu'ils traversent la surface de la lune, se sentent eux-mêmes en dehors de l'enceinte où le Dieu que nous adorons sur la terre se trouve ? Le Dieu que nous adorons est certainement le Dieu qui est présent dans l'espace extra-atmosphérique, sur la lune et sur d'autres planètes, car c'est le Dieu de l'univers, le Dieu des galaxies du monde, et Dieu est cependant présent dans les entités les plus minuscules que puisse concevoir l'esprit de l'homme. En d'autres termes, Dieu est partout : il est en nous, en dehors de nous, autour de nous, au-dessus de nous. Dieu remplit cette salle par sa présence aimante.

"L'homme a accompli de grands progrès en matière de science et de technologie, et il est maintenant capable de construire un bâtiment ou une salle complètement à l'abri de la lumière, complètement à l'abri du son, complètement à l'abri des rayons magnétiques, et même, moyennant une isolation adéquate, complètement à l'abri des courants électriques; mais il n'a pas réussi à construire quoi que ce soit qui puisse être mis à l'abri de Dieu, car Dieu est omniprésent[14]."

238. L'homme peut prétendre non sans raison qu'il est la plus grande création de Dieu sur la terre; mais il serait certainement frappé de myopie et de présomption s'il pensait, ne fût-ce qu'un instant, que la planète Terre est la totalité de l'empire de Dieu; car Dieu a créé de nombreux univers et galaxies. L'homme serait bien pis que myope et présomptueux s'il se croyait l'être le plus intelligent de son temps, créé par le divin Maître, car les preuves du contraire sont plus qu'abondantes, je dirai même illimitées. Nous habitons cette minime et infinitésimale parcelle de l'empire divin et nous sommes incapables de voir la gloire et la splendeur dont regorge notre planète. Consacrons quelque temps à nous imprégner ne fût-ce que d'une fraction de la beauté qui nous entoure, cette beauté qui ne peut être qu'un attribut du divin universel. Prenez une fleur, par exemple, et examinez-la de près; vous serez frappés par l'ouvrage merveilleux de la nature – de Dieu –, par la symétrie, la précision dans l'organisation des formes, les colorations et tant d'autres traits révélant avec force la présence d'une intelligence divine. Si l'homme laisse épanouir son corps ainsi que sa vie intérieure, il ne pourra que percevoir le rayonnement de splendeur émanant des fleurs couleurs de carmin, d'or, de bleu, aura de couleurs inspirant l'élévation; mais l'homme ordinaire semble dégénérer et perdre ses dons naturels.

239. Dans l'univers de Dieu, et plus précisément sur notre planète Terre, il y a toujours des guerres et des rumeurs de guerre. Les barrières et les obstacles foisonnent, que l'homme lui-même a érigés contre la paix mondiale. Mais il

---

14 *Ibid., trente et unième session, Séances plénières,* 22e séance, par. 21, 22, 27 et 28.

est d'autres facteurs qui contribuent fortement aux guerres et aux conflits. Ainsi, l'absence d'une langue universelle est certainement un facteur de poids, et peut-être ne serait-il pas hors de propos que de suggérer que le moment est venu pour que les Nations Unies envisagent sérieusement les mesures à prendre pour instaurer une langue internationale, une langue populaire pour tous les habitants de notre planète, une langue qui transcenderait radicalement toutes les frontières. En maintenant, permettez-moi de conclure avec la prière et la supplique du grand Saint François d'Assise :

"Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix; que l'amour remplace la haine, et le pardon l'offense; que la foi dissipe le doute, et l'espoir le désespoir, que la lumière éclaire les ténèbres et que la joie fasse place à la mélancolie.

"Ô divin Maître ! fais que je cherche moins à être réconforté qu'à réconforter; à être compris qu'à comprendre; à être aimé qu'à aimer; car donner est recevoir; il est pardonné à celui qui pardonne et c'est en mourant que nous naissons à la vie éternelle."

240. Le PRESIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier Son Excellence le Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures de la Grenade pour son importante déclaration.

La séance est levée à 13 h 40.